



**ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DES ACTIVITES DU PROJET D'APPUI
AU SECTEUR AGRICOLE EN COTE D'IVOIRE : CAS DES TRAVAUX DE
REHABILITATION EN RLTPC DE 44 KM DE ROUTES RURALES DANS LA
REGION DE LA NAWA**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER EN MANAGEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS
OPTION : QUALITE HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT**

Présenté et soutenu publiquement le...../10/2018 par

Koffi Grégoire YAO

**Travaux dirigés par : Madame ANDOH Brigitte épse MOBONGOL, Expert en
Evaluation Environnementale et Sociale au PSAC**

Jury d'évaluation du stage :

Président :

Membre et correcteurs : Dr. Joseph MAKAYA

Promotion [2016-2017]

DEDICACE

Au Dieu Tout Puissant pour m'avoir donné sa grâce,

A mon Père Feu **KOUADIO YAO**, que la terre lui soit légère,

A tous ceux qui m'ont soutenu pendant ma formation ainsi que lors de l'élaboration du présent mémoire.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à l'endroit des personnes qui de près ou de loin ont contribué par leur soutien moral, matériel et financier à la réalisation de ce travail, en particulier :

- + **Monsieur AGNEROH Amari Raphaël**, Coordonnateur du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire pour m'avoir accueilli au sein de sa structure ;
- + **Madame ANDOH Brigitte épouse MOBONGOL**, Expert en Evaluation Environnementale et Sociale, mon maitre de stage pour la qualité de ses critiques, la rigueur de son encadrement et surtout son expertise et sa disponibilité ;
- + **Monsieur YOBOUE Jean Claude**, Assistant en Gestion Environnementale et Sociale pour ses conseils, sa disponibilité et son assistance qui ont contribué à l'amélioration de ce mémoire ;
- + Tout le corps professoral de l'Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) pour leurs enseignements ;
- + Tous les responsables du PSAC ;
- + Toutes les structures qui m'ont accueilli lors de mes enquêtes ainsi que les entreprises de travaux ;
- + Tous les étudiants de la promotion ainsi que les stagiaires du PSAC ;
- + Tous mes amis et parents qui m'ont soutenu durant cette formation.

Je leur exprime mes sincères remerciements et qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

RESUME

L'objectif général de cette étude est d'établir un état des lieux dans la prise en compte des mesures environnementales et sociales.

Pour mener à bien cette étude, une méthodologie à trois phases a été adoptée : la recherche documentaire, la collecte de données de terrain et le traitement des données.

Les acteurs en charge de la vérification de la mise en œuvre du PGES n'ont pas tous répondu à leurs cahiers de charge. Les résultats obtenus ont montré que la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par AKILI BTP et LOGISTIC SS est faible. Le taux de mise en œuvre est de 47%. Concernant le suivi, celui effectué par la Mission De Contrôle, est élevé (75%), par le PSAC est moyen (50%), par l'AGEROUTE est faible (30%). Enfin, quant à l'ANDE, le suivi n'a pas été réalisé. Par ailleurs, il existe un comité de suivi qui n'est pas un acteur clé du suivi dans chaque village traversé par les itinéraires à réhabiliter. Ce comité est chargé de recueillir des informations auprès des bénéficiaires, traiter les différends et faire remonter les informations aux entreprises de travaux et au PSAC. A l'issue de l'analyse de ces résultats, des recommandations ont été formulées pour améliorer la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ainsi que le suivi desdites mesures.

Mots clés

- 1-Mesures environnementales et sociales
- 2-Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)
- 3-Reprofilage Lourd et Traitement de Point Critique
- 4-Exécution des travaux
- 5-Suivi

ABSTRACT

The general objective of this study is to establish a state of play in taking into account environmental and social measures.

To carry out this study, a three-phase methodology was adopted: desk research, data collection and data analysis. The actors in charge of the verification of the implementation of the ESMP have not all responded to their specifications. The results obtained showed that the implementation of environmental and social measures by AKILI BTP and LOGISTIC SS is low. The implementation rate is 47%.

Regarding monitoring, that carried out by the Control Mission, is high (75%), the PSAC is average (50%), the AGEROUTE is low (30%). Finally, as for the ANDE, the follow-up was not carried out. In addition, there is a monitoring committee that is not a key player in monitoring each village crossed by the routes to be rehabilitated. This committee is responsible for collecting information from beneficiaries, handling disputes and referring them to construction companies and the PSAC. Following the analysis of these results, recommendations were made to improve the implementation and monitoring of environmental and social measures.

Key words:

1-Environmental and social safeguard measures

2-Environmental and Social Management Plan

3-Heavy Reprofilng and Critical Point Treatment

4-Execution of works

5-Monitoring

LISTE DES ABREVIATIONS

2iE : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement

AEP : Agence d'Exécution du Projet

AFD : Agence Française de Développement

AGEROUTE : Agence de Gestion des Routes

AIPH : Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile

AMI : Avis à Manifestation d'Intérêt

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

ANDE : Agence Nationale De l'Environnement

APROMAC : Association des Professionnelles du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire

CIES : Constat d'Impact Environnemental et Social

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

CPR : Cadre de Politique de Réinstallation

C2D : Contrat de Désendettement et de Développement

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DR : Direction Régionale

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

EPI : Equipement de Protection Individuel

FIRCA : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole

IDA : Association Internationale de Développement

LANADA : Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole

MDC : Mission De Contrôle

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

PAR : Plan d'Action de Réinstallation

PIB : Produit Intérieur Brut

PIC : Plan d'Installation de Chantier

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PGP : Plan de Gestion des Pestes

PO : Politique Opérationnelle

PPP : Partenariat Public Privé

PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole

PND : Plan National de Développement

PSAC : Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire

RLTPC : Reprofilage Lourde et Traitement de Points Critiques

SODEFOR : Société de Développement de Forêt

SODEXAM : Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique

SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable

SIDA : Syndrome Immuno Déficience Acquise

TDR : Termes De Référence

UCP: Unité de Coordination du Projet

VIH : Virus Immuno Humain

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RESUME	iv
ABSTRACT.....	v
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
LISTE DES TABLEAUX	xii
LISTE DES FIGURES	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : GENERALITES	4
I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE D’ACCUEIL	4
1-1 Présentation du promoteur du projet	4
1-2 Présentation du Projet d’appui au Secteur Agricole en Côte d’Ivoire (PSAC).....	4
1-2-1 Composantes du projet.....	4
1-2-2 Organisation administrative de l’Unité de Coordination du PSAC	5
1-3 Description de la démarche environnementale et sociale du PSAC.....	5
II PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE	7
2-1 Localisation de la zone d’étude	7
2-2 Caractéristique biophysique de la zone du projet.....	8
2-2-1 Relief	8
2-2-2 Pédologie.....	8
2-2-3 Hydrographie.....	8
2-2-4 Climat.....	8
2-2-5 Flore	10
2-2-6 Faune	10
2-3 Caractéristiques démographiques et socioéconomiques	10

2-3-1 Caractéristiques démographiques.....	10
2-3-2 Caractéristiques socioéconomiques	11
III APERCU DU PGES	12
3-1 Définition du PGES.....	12
3-2 Contenus du PGES	12
3-3 Objectifs du PGES.....	16
3-4 Responsabilités dans la mise en œuvre du PGES.....	16
3-4-1 Rôles et responsabilités des entreprises de travaux.....	16
3-4-2 Rôles et responsabilités des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (PGES)	16
IV CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	18
4-1 Cadre politique	18
4-2 Cadre juridique	18
4-2-1 Textes législatifs.....	18
4-2-2 Textes règlementaires... ..	19
4-2-3 Politique de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale	20
4-3 Cadre institutionnel	20
4-3-1 Organismes publics nationaux	21
4-3-2 Organismes internationaux.....	21
CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODES	22
I-Matériels.....	22
II-Méthodes.....	22
2-1 Recherche documentaire	22
2-2 Collecte de données de terrain.....	22
2-2-1 Au niveau de la région de la Nawa	22
2-2-2 Au niveau d'Abidjan.....	23
2-3 Traitement des données	23

CHAPITRE III : RESULTATS ET ANALYSE	23
I-Résultats.....	23
1-1 Situation de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	23
1-1-1 Au niveau des entreprises de travaux	23
1-1-2 Au niveau des acteurs de suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	28
1-2 Insuffisances dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	34
1-2-1 Au niveau des entreprises de travaux	34
1-2-2 Au niveau des acteurs de suivi	34
1-1-3 Au niveau des villageois.....	35
II- ANALYSE DES RESULTATS	35
2-1 Insuffisance de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par les entreprises de travaux.....	35
2-1-1 Installation de chantier.....	35
2-1-2 Sol.....	36
2-1-3 Foncier et culture agricole	37
2-1-4 Nuisance sonore.....	37
2-1-5 Gestion de déchets, hygiène et cadre de vie	37
2-1-6 Santé sécurité des personnes.....	37
2-1-7 Zone d’emprunt	38
2-1-8 Main d’œuvre	39
2-2 Insuffisance du suivi des mesures environnementales et sociales par les différents acteurs de suivi	39
2-2-1 Au niveau de la Mission De Contrôle	39
2-2-2 Au niveau de l’AGERROUTE	39
2-2-3 Au niveau du PSAC.....	39
2-2-4 Au niveau de l’ANDE	390

2-3 Au niveau des villageois.....	40
III RECOMMANDATIONS	401
3- 1 Au niveau des entreprises de travaux	411
3-2 Au niveau de la MDC.....	433
3-3 Au niveau de l'ANDE	443
3-4 Au niveau de l'AGERROUTE.....	44
3-5 Au niveau du PSAC.....	44
3-6 Au niveau des villageois.....	45
CONCLUSION.....	45
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES	46
ANNEXES.....	I

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Mesures d'atténuation préconisée dans le PGES ..	13
Tableau II : Etat de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de AKILI BTP.....	24
Tableau III : Etat de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de LOGISTIC SS.....	26
Tableau IV : Etat du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de l'ANDE.....	29
Tableau V : Etat du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de la MDC	31
Tableau VI: Etat du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de l'AGEROUTE	32
Tableau VII : Etat du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PSAC	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude.....	7
Figure 2 : Variations moyennes de températures dans la région de la Nawa.....	9
Figure 3 : Variations moyennes de pluviométrie dans la région de la Nawa.....	9
Figure 4 : Répartition de la population du département de Soubré par sexe	11
Figure 5 : Production annuelle du café et du cacao (tonnes) du département de Soubré.....	12
Figure 6 : Site de cantonnement.....	36
Figure 7 : Stationnement d'engins.....	36
Figure 8 : Déchets générés sur le site.....	37
Figure 9 : Proportion des Equipements de Protection Individuel.....	38
Figure 10 : Panneau de signalisation.....	38

INTRODUCTION

Contexte et justification

En Côte d'Ivoire, l'agriculture ivoirienne constitue le pilier de l'économie nationale. Elle contribue à hauteur de 27% du PIB et constitue la source de revenu des 2/3 des ménages du pays. Elle procure 40% des recettes d'exportation (Ettien, 2012). Premier pays producteur mondial de cacao, cinquième producteur mondial d'huile de palme et septième producteur mondial de caoutchouc naturel, etc. Ce secteur agricole est confronté à d'énormes difficultés pour évacuer ces produits sur le marché. Malgré les difficultés rencontrées, elle demeure toujours au centre des activités économiques en Afrique de l'ouest. Pour affermir cette place de leadership dans le domaine agricole, le gouvernement ivoirien en partenariat avec la Banque mondiale à travers l'Association International de Développement (IDA) et la République française dans le cadre du Contrat de Désendettement et Développement (C2D) ont apporté un appui au développement de cinq filières majeures (Cacao, Palmier à huile, Hévéa, Coton et Anacarde). Ce soutien s'est traduit par la mise en œuvre du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC) qui s'inscrit dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 1) (Côte d'Ivoire, 2010). L'Objectif du Développement du Projet est d'améliorer l'accès des petits producteurs aux technologies et aux marchés, tout en améliorant la gouvernance des filières sélectionnées et appuyées dans le cadre du projet. Initialement, le projet couvrait neuf (9) zones. Après la revue à mi-parcours de 2016, le PSAC s'étend dans seize (16) régions avec les cinq (5) spéculations. Il s'agit pour la spéculation du cacao dans la région de la Nawa, pour le coton dans les régions du Poro, du Tchologo et de la Bagoué, pour l'anacarde dans les régions de Gbêkè, de Gontougo et du Hambol, pour l'hévéa dans les régions du Sud-comoé, d'Iffou, de Bélier, de Marahoué et du Hautassandra, pour le palmier à huile dans les régions du Grand pont, du Sud-comoé et de la Me. Les activités opérationnelles du PSAC sont mises en œuvre en partenariat avec les organisations interprofessionnelles des filières soutenues par le Projet, notamment l'APROMAC (hévéa), l'AIPH (palmier à huile), l'INTERCOTON (coton), le Conseil du Café-Cacao (cacao) et le Conseil du Coton et de l'Anacarde (anacarde), ainsi que des prestataires tels que l'AGEROUTE, le CNRA, l'ANADER, le FIRCA et les opérateurs privés pour des travaux spécifiques.

Par nature et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du Projet, le PSAC s'est vu classé en catégorie B selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale et cinq (5) politiques opérationnelles ont été déclenchées à savoir : (i) PO 4.01 « Evaluation Environnementale »; (ii) PO 4.04 « Habitats Naturels »; (iii) PO 4.09 « Gestion

des Pestes » ; (iv) PO 4.11 « Ressources Culturelles Physiques » et (v) PO 4.12 « Réinstallation Involontaire ». En conséquence, trois (3) instruments de sauvegarde ont été élaborés au regard des politiques opérationnelles. Il s'agit : (i) d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (ii) d'un Plan de Gestion des Pestes (PGP) et (iii) d'un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) (Gbelle, 2013).

Le PSAC comporte multiples sous-projets notamment, les travaux de réhabilitation et d'entretien des routes rurales, les activités d'appui à la production de matériel végétal amélioré et de haut rendement (création de pépinières/plantations), de constructions d'infrastructures sociales de base (écoles, dispensaires et forages, etc.) et d'appui à l'installation de petites unités de transformation de l'anacarde et d'infrastructures d'appui à la production (centre de production de fèves de cacao enrobées, installation de système d'irrigation, etc.) ainsi que des activités génératrices de revenus Fond d'Investissement en Milieu Rural (FIMR). Ces sous-projets, à l'instar de toute intervention opérant des modifications au plan environnemental et social induisent des impacts sur les composantes biophysiques et humaines en terme de perturbation du cadre de vie, génération de déchets solides et liquides, insécurité liée aux travaux, occupation de terrain privé, utilisation de pesticides, etc. Pour identifier, prévenir, minimiser ou atténuer les impacts négatifs des sous projets, le CGES propose un processus d'examen social et environnemental qui vise à s'assurer de la prise en compte des paramètres socio-environnementaux au cours de la mise en œuvre des sous-projets.

La présente étude porte sur le « suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des travaux de Reprofilage Lourd et Traitement de Points critiques (RLTPC) de 44 km de routes rurales dans la région de la Nawa ». Cependant, les travaux de chantier étaient achevés lors de la collecte de données auprès des entreprises de travaux. Dès lors l'étude s'est focalisée sur les travaux de RLTPC de 21,2 kilomètres de routes rurales dans la région de la Nawa. Avant le démarrage des travaux conformément à la démarche du PSAC, des études environnementales et sociales ont été réalisées.

Tout d'abord, la sélection environnementale et sociale (screening) qui permet de détailler la catégorisation des sous-projets, ensuite l'approbation par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE). A l'issue de la validation de la catégorisation des sous-projets de catégorie B, les consultants (Firmes) sont recrutés pour la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Lequel est validé en commission interministérielle mise en place par l'ANDE. Après validation dudit rapport, les mesures environnementales et sociales sont intégrées dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO). En outre, des entreprises sont

sélectionnées pour l'exécution des travaux. Par ailleurs, une Mission De Contrôle sélectionnée pour le contrôle technique et surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales préconisées dans le PGES issues du rapport du CIES. En phase des travaux, les acteurs à savoir, la Mission De Contrôle, le PSAC, l'ANDE et l'AGERROUTE, chacun en ce qui le concerne s'assurent de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales sur les différents chantiers.

En plus des rapports de suivi sont élaborés et transmis au maître d'ouvrage. La revue des différents rapports mensuels de suivi environnemental et social fournissent par les Missions De Contrôle tels que T.CONSULT, 2017 ; HYDRO-CO, 2017 ; CIRMA/AZ CONSULT, 2017, etc. ont montré que ces mesures ne sont pas suffisamment mises en œuvre par les entreprises de travaux telles que définies dans le PGES. En réalité ces mesures environnementales et sociales ont pour objectives d'atténuer les impacts des activités sur l'environnement biophysique et humain.

C'est dans ce contexte que la présente étude a été initiée en vue de relever toutes les difficultés liées à la mise en œuvre de ces mesures et proposer des solutions idoines pour un meilleur suivi afin de réduire les conséquences de ces activités sur l'environnement. En outre, il est primordial de savoir si ces acteurs s'impliquent-ils dans la mise en œuvre de ces mesures.

Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est d'établir un état des lieux dans la prise en compte des mesures environnementales et sociales. De manière spécifique, il s'agit de :

- Etablir la situation de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par les entreprises de travaux et les acteurs de suivi ;
- Enumérer les insuffisances dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- Formuler des recommandations pour une meilleure prise en compte des mesures environnementales et sociales dans les activités du PSAC.

Cette étude s'articulera autour de trois grandes parties :

- d'abord les généralités ;
- ensuite la méthodologie ;
- et enfin les résultats et l'analyse.

CHAPITRE I : GENERALITES

I -PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1-1 Présentation du promoteur du projet

Le promoteur du présent projet est le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) Maître d'Ouvrage représenté par l'Unité de Coordination du PSAC. L'AGEROUTE agence d'exécution du volet infrastructure en qualité de Maitre d'Ouvrage délégué.

1-2 Présentation du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Situé en Côte d'Ivoire, précisément dans le District autonome d'Abidjan dans la commune de Cocody, le PSAC est un projet de développement cofinancé par l'Association International de Développement (IDA), la République Française dans le cadre du Contrat de Désendettement et du Développement (C2D) et l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a été créé par arrêté N°329/MINAGRI/CAB du 17 février 2014 portant création, attribution et composition de l'UC-PSAC et mis en vigueur le 05 mai 2014. Le projet d'une durée de 4 ans devrait prendre fin le 30 octobre 2017 mais il a connu une prorogation jusqu'au 29 juin 2018 pour l'achèvement de certaines activités spécifiques. Le PSAC est animé par un coordonnateur et des responsables des différents services. Le coût total du projet est estimé à 75 milliards de FCFA. Le PSAC s'est fixé comme objectif du développement, l'accès des petits producteurs aux technologies et aux marchés et l'amélioration de la gouvernance des filières sélectionnées.

1-2-1 Composantes du projet

Les activités du PSAC se regroupent en quatre (4) composantes dont trois (3) composantes techniques et une composante administrative qui se présentent comme suit :

- composante technique 1 : promotion du Partenariat Public Privé (PPP) pour le développement durable du cacao dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire ;
- composante technique 2 : appui à l'extension et au renouvellement des plantations villageoises de palmier à huile et d'hévéa dans le sud-est de la côte d'ivoire ;
- composante technique 3 : appui à la filière coton et à la promotion de la transformation de la noix de cajou dans le centre et le nord de la Côte d'Ivoire ;
- composante administrative : mise en œuvre du projet et appui au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour la coordination sectorielle, notamment pour le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Les principales activités communes aux trois (3) premières composantes sont :

- ❖ accès aux marchés à travers la réhabilitation des routes de dessertes agricoles ;
- ❖ amélioration de la productivité ;
- ❖ appui institutionnel.

1-2-2 Organisation administrative de l'Unité de Coordination du PSAC

Le PSAC est dirigé par un coordonnateur. Il veille au bon fonctionnement du projet tel que : l'organisation du projet, l'élaboration de la programmation budgétaire et financière des activités du projet et respect des cahiers de charges des entreprises et fournisseurs engagés dans les contrats avec le projet et ce, en adéquation avec le manuel d'exécution, etc. (PSAC, 2014). Ainsi, Il comprend à son sein un Responsable Technique des Filières, un Responsable Administratif et Financier, un Responsable en Infrastructure Routière, un Expert en Evaluation Environnementale et Sociale, un Spécialiste en Genre et Inclusion Sociale, un Spécialiste en Suvi-Evaluation, deux Spécialistes en Passation de Marché, un Spécialiste en Communication, un Responsable Informatique, un Auditeur Interne et un Secrétaire de direction, etc.

En plus de l'Unité de Coordination, il existe des agences d'exécutions telles que l'INTERCOTON, le Conseil du Coton et de l'Anacarde, le Conseil Café-Cacao, l'AIPH et l'APROMAC et des prestataires à savoir l'AGEROUTE, le FIRCA, le CNRA et l'ANADER.

1-3 Description de la démarche environnementale et sociale du PSAC

La démarche environnementale et sociale comporte les étapes suivantes :

- identification et validation des itinéraires

L'identification des itinéraires est réalisée par l'AGEROUTE en collaboration avec les filières. L'itinéraire est validé en amont avec les filières.

- réalisation de la sélection environnementale et sociale (screening)

La sélection environnementale et sociale des sous-projets du PSAC est réalisée par l'Expert en Evaluation Environnementale et Sociale du projet, en vue de déterminer les catégories (A, B, C), appuyé par les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable et ainsi que les Directions Régionales de l'Agriculture et du Développement Rural dans les différentes localités traversées par le projet.

- validation, approbation et détermination des catégories des sous-projets

Après les résultats de la sélection environnementale et sociale, les catégories des sous-projets sont déterminées par l'Expert en Evaluation Environnementale et Sociale du PSAC ou par

l'ANDE pour préciser l'ampleur du travail environnemental requis. Quand le sous-projet est de :

- Catégorie A : risque environnemental et social majeur, névralgique nécessite une Etude d'Impact Environnemental et Social, inéligible au financement du PSAC ;
- Catégorie B : risque environnemental et social possible selon la nature des travaux, impact moins graves nécessite un Constat d'Impact Environnemental et Social, éligible au financement du PSAC ;
- Catégorie C : sans impact significatif sur l'environnement et le social, une prescription environnementale est recommandée.

A l'issue de la catégorie des sous-projets les résultats sont transmis à l'ANDE pour validation et approbation.

- réalisation des études environnementales et sociales

Après la validation des TDRs par l'ANDE, un consultant ou une firme (cabinet) est recruté pour l'élaboration du Constat d'Impact Environnemental et Social lorsque le sous-projet est de catégorie B. A l'issue de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social par la firme, le rapport est validé en commission interministérielle encadré par l'ANDE. Après validation, les rapports sont transmis à la Banque mondiale pour approbation avant l'exécution des travaux.

- exécution des travaux

Après approbation du rapport du Constat d'Impact Environnemental et Social, les mesures environnementales et sociales contenues dans le PGES sont intégrées dans le Dossier d'Appel d'Offres pour la sélection des entreprises de travaux pour l'exécution des travaux.

- consultation et participation publique

La consultation publique est réalisée avec les communautés locales et toutes les autres parties intéressées et affectées lors de la sélection environnementale et sociale et la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social. Cette consultation permet d'identifier les principaux problèmes et recueillir les avis, suggestions et préoccupations de toutes les parties intéressées.

- suivi de la mise en œuvre du PGES

Lors de l'exécution des travaux par les entreprises sélectionnées, la MDC, le PSAC, l'AGEROUTE sont chargés chacun en ce qui le concerne de la surveillance de l'application des mesures environnementales et sociales sur le site. Quant au suivi, il est réalisé par l'ANDE conformément à la réglementation ivoirienne (Ettien, 2012).

II -PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

2-1-Localisation de la zone d'étude

La Nawa, région située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 9 193 km², précisément dans le district du Bas Sassandra ayant pour chef-lieu la ville de Soubré. Elle s'étend entre les 6° et 7° latitudes nord et entre les 5° et 7° longitudes ouest. Elle est limitée à l'est par les départements de Gagnoa et de Guéyo, à l'ouest par les départements de Tabou et Taï et au sud par les départements de San pédro et de Sassandra, au nord par les départements d'Issia et de Buyo (IETF/NATRA, 2016). Elle est structurée en quatre départements. Il s'agit du département de Soubré, Buyo, Méagui et Guéyo. La présente étude se déroule dans les départements de Soubré et Méagui. La figure 1 suivante présente la zone d'étude.

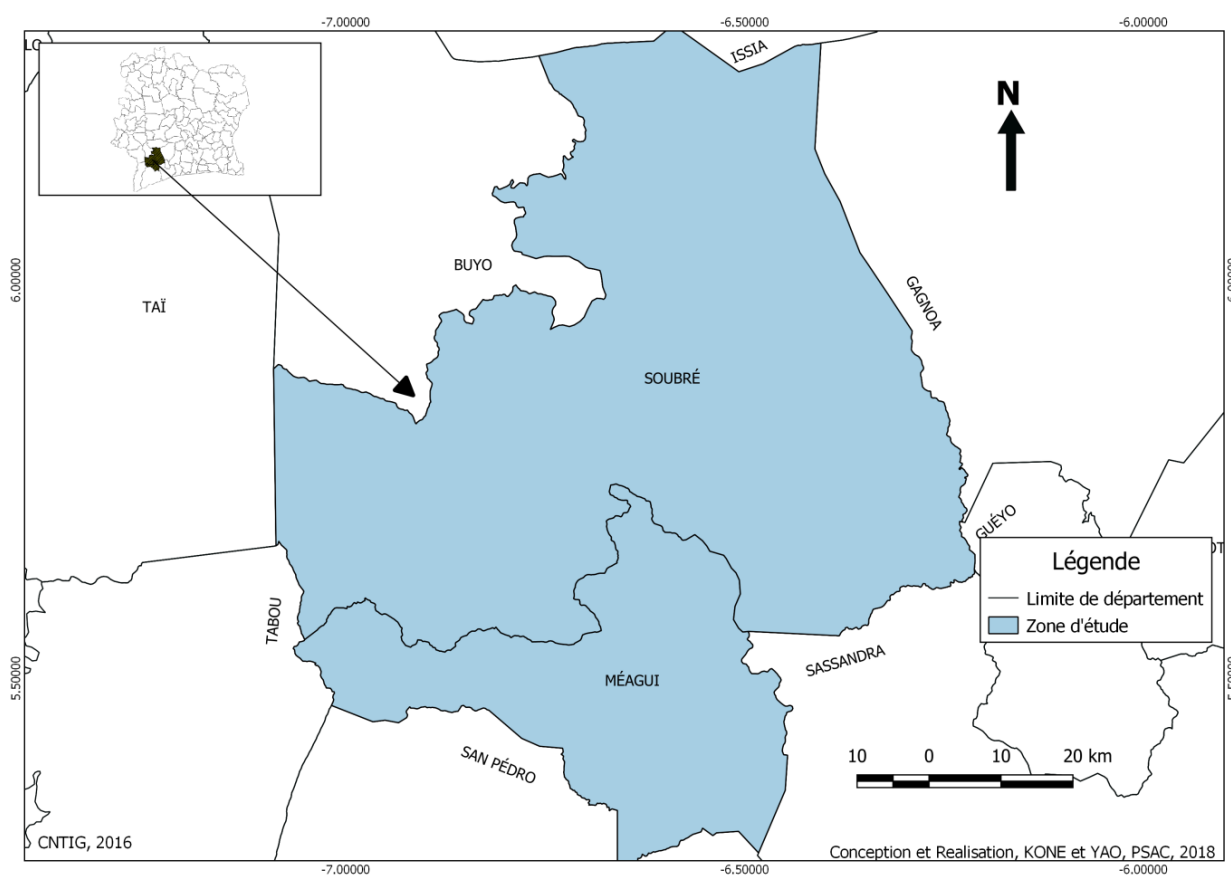


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude (Source : CNTIG, 2016)

2-2 Caractéristiques biophysiques de la zone du projet

2-2-1 Relief

Il est caractérisé par de vaste plateau que surmontent par endroits quelques élévations constituées de collines dont le mont Trokoa. (news.abidjan.net/h/527425.html). On y trouve également des plaines encaissées et des bas-fonds.

2-2-2 Pédologie

Il existe trois types de sols dans la région de Soubré. Ce sont : les sols ferrallitiques fortement dénaturé, sols bruns tropicaux et sols hydromorphes qu'on y trouve le long des rivières et des fleuves, propices à la culture inondée et irriguée. Ces différents sols sont fertiles et bien adaptés à tous types de cultures vivrières ou industrielles.

2-2-3 Hydrographie

Le fleuve Sassandra avec une longueur de 650 km est le principal cours d'eau qui traverse le département. Il est caractérisé par un bassin versant de 75 000 km². Ces principaux affluents sont le Boa, la FéréDougou, le Gouan, le Lolo, le N'zo et le Goh. La ville de Soubré dispose d'un barrage hydroélectrique d'une longueur de 4 500 m et d'un lac aménagé pour la culture du riz irrigué et de maraichère (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Nawa>).

2-2-4 Climat

La zone du projet appartient au climat de type subéquatorial. Il est caractérisé par deux saisons pluvieuses qui se situent entre avril-juin et septembre-novembre et deux saisons sèches qui s'étendent de juillet-août et décembre-mars (news.abidjan.net/h/527425.html). Concernant la température, elle oscille entre 24 et 27 °C. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 26 °C. La température la plus faible se situe dans le mois d'août avec 24,6 °C. Tandis que, celles les plus élevées sont entre février-mai et septembre-novembre (PRI-CI, 2013). La figure 2 suivante présente les variations moyennes de températures dans la région de la Nawa.

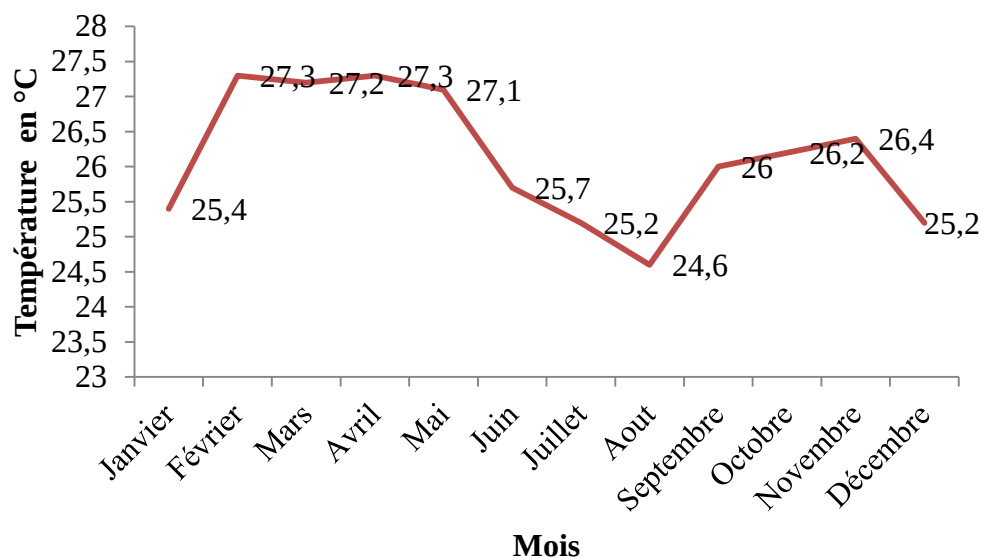


Figure 2 : Variations moyennes de températures dans la région de la Nawa (Source : SODEXAM, 2016)

Quant à la pluviométrie, on constat deux pics pluviométriques. Le premier se situe entre avril-juin qui constitue la grande saison et le second d'octobre-novembre représente la petite saison. Ceux-ci sont séparés par des mois moins pluvieux. La pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 1 400 et 2 000 mm pour une moyenne de 110 jours (PRI-CI, 2013). La figure 3 ci-après présente les variations de températures. Les données de températures et de pluviométries sont présentées dans le tableau I de l'annexe III.

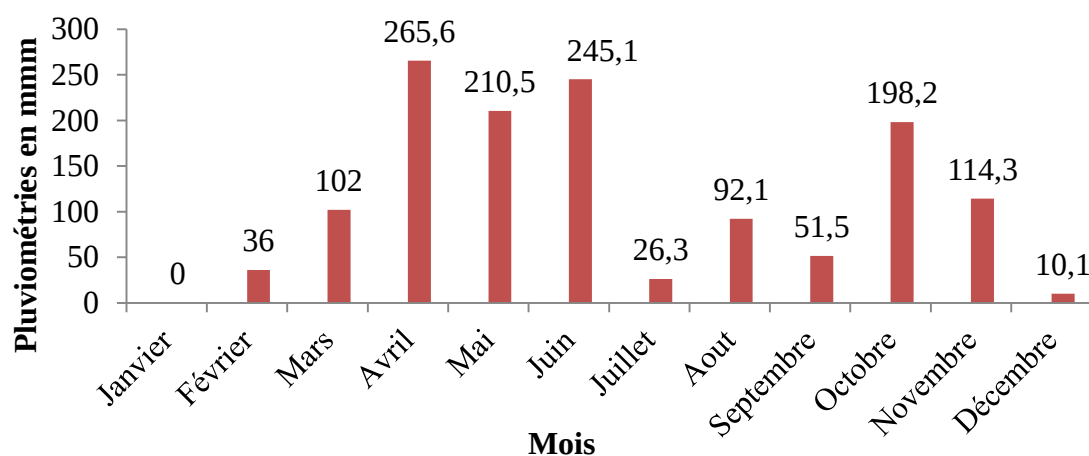


Figure 3 : Variations moyennes de pluviométries dans la région de la Nawa (Source : SODEXAM, 2016)

2-2-5 Flore

La végétation est de type forêt humide sempervirente. Cette forêt a disparu du fait de l'exploitation intensive au profit des cultures pérennes. Elle est constituée de jachères, d'arbres et de cultures pérennes. Toutefois, on y trouve des forêts classées gérées et protégées par la SODEFOR précisément les monts Kourabahi et la forêt classée de Niégré dans la sous-préfecture d'Okrouyo. Néanmoins, ces forêts n'existent plus que de nom car fortement infiltrées par les populations.

2-2-6 Faune

La faune sauvage était très riche et variée dans les forêts du département. On y trouvait les céphalopodes, les éléphants, les cercopithèques, les colobes et guibs et les carnivores ainsi que les hippopotames dans le fleuve Sassandra. L'exploitation de la forêt par la population au profit des cultures de rentes ont fait migrer ces espèces animales vers les forêts lointaines entrecoupées. Cependant, on y perçoit des insectes, des reptiles, des poissons et des oiseaux, etc. Quant à la faune domestique, elle est constituée de volailles, de bovins, de caprins et d'ovins.

2-3 Caractéristiques démographiques et socioéconomiques

2-3-1- Caractéristiques démographiques

Le département de Soubré est composé de 4 sous-préfectures : Soubré, Grand-Zattry, Liliyo et Okrouyo. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, le département de Soubré compte 464 554 habitants dont 246 073 hommes et 218 800 femmes et 70% de la population vit en milieu rural (RGPH, 2014). La figure 4 suivante présente la répartition de la population du département de Soubré par sexe. On constate que la population du département de Soubré est dominée par les hommes qui représentent 50,97% contre 47,03% de femmes.

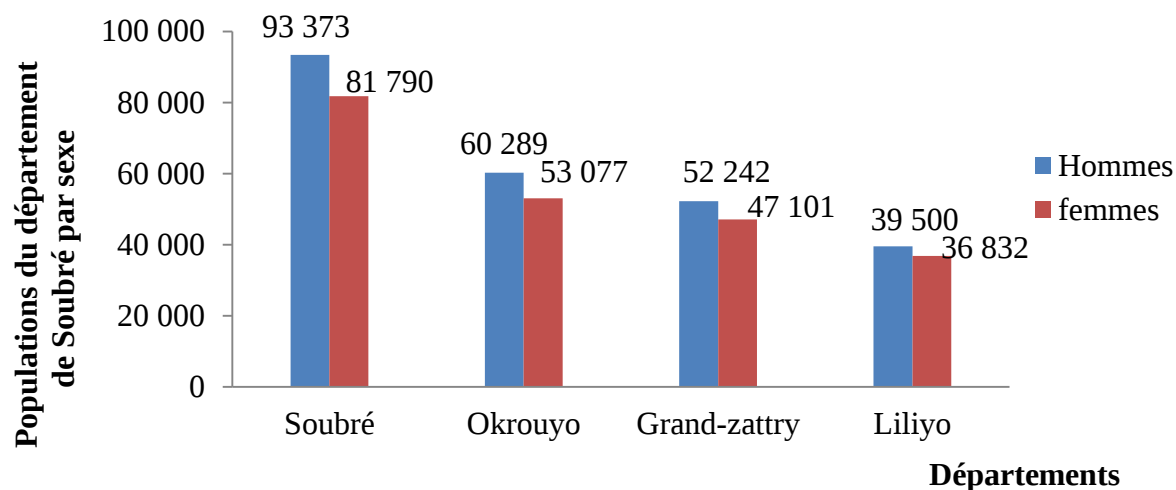


Figure 4 : Répartition de la population du département de Soubré par sexe (Source : RGPH, 2014)

2-3-2 Caractéristiques socioéconomiques

Le département de Soubré est constitué de Bété, Bakoué et les Kouzié qui sont des autochtones et font partie du groupe Krou, d'allochtones tels que les Akans, les Gurs et les Mandés et les allogènes (maliens, Burkinabés, nigériens, libanais et Guinéens, etc.) (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Nawa>). L'activité principale est dominée par les cultures pérennes telles que le Cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile. En outre de ces cultures pérennes, on y trouve des cultures vivrières telles que le manioc, le maïs, la banane plantain et l'igname ainsi que des cultures maraichères qui sont l'aubergine, le gombo et la tomate, etc. La figure 5 suivante présente l'évolution de la production annuelle du café et du cacao du département de Soubré de 1997 à 2005 (en tonnes). On constate deux pics de production du cacao. Le premier se situe entre 1999-2000 avec une production annuelle de 158 780 tonnes. Le second de 2002 à 2005 présente une forte augmentation de la production annuelle (480 000 tonnes). En ce qui concerne la production de café, elle est relativement faible par rapport à celle du cacao. En plus de l'activité principale, il se développe des activités secondaires telles que la pêche artisanale pratiquée par les Bozo ainsi que le commerce. Les données de production du café et du cacao du département de Soubré sont présentées dans le tableau II de l'annexe III.

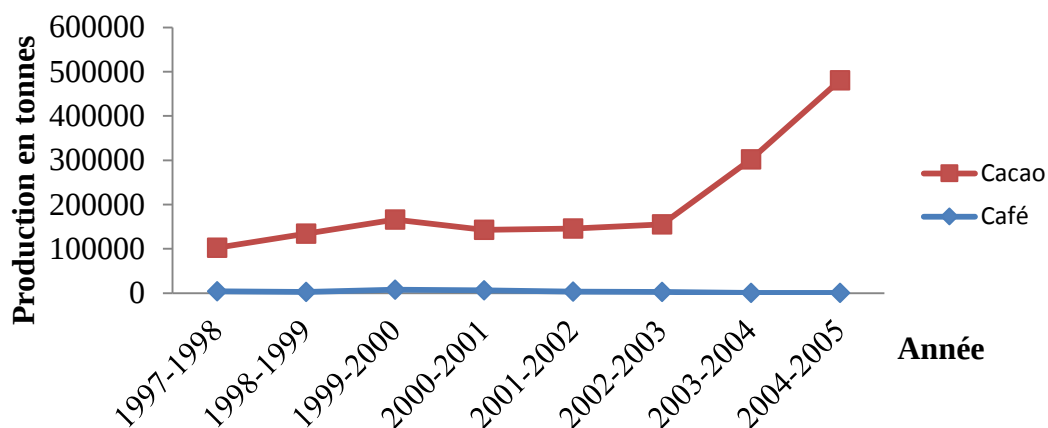


Figure 5 : Production annuelle du café et du cacao (tonnes) du département de Soubré (Source : MINAGRI, DSDI, BCC, 2006)

III- APERCU DU PGES

3-1 Définition du PGES

Le PGES est un programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification proposées par l'étude. Il est élaboré conformément à la réglementation ivoirienne et celle de la Banque mondiale. Il comprend un programme de surveillance environnementale et un programme de suivi.

3-2 Contenus du PGES

Le PGES ici présenté est celui défini dans le rapport du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) du programme 2014 des travaux de reprofilage lourd et de traitement de points critiques dans la région de la Nawa (Soubré, Buyo, Méagui et Guéyo) pour le Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire. Le rapport est réalisé par le groupement IETF/NATRA afin d'atténuer les impacts des travaux sur l'environnement biophysique et humain. Ce rapport a été élaboré à la suite des résultats de sélection environnementale (screening) qui ont classés ces itinéraires en catégorie B. Cependant, une partie de ces travaux prévus n'ont pas pu être exécutés à défaut de moyen financier, mais à présent ces travaux ont été entrepris. Ainsi, lors de l'exécution des travaux les mesures préconisées dans le PGES doivent être mises en œuvre conformément à la réglementation ivoirienne et celle de la Banque mondiale. Le tableau I suivant présente les mesures préconisées dans le PGES pour atténuer les impacts lors de l'exécution des travaux.

Tableau I : Mesures d'atténuation préconisée dans le PGES (Source IETF/NATRA, 2016)

Activités/ source d'impact	Composante affectée	Nature d'impact	Mesures d'atténuation	indicateurs de suivi	vérification	responsable		délais de mise en œuvre	coût (CFA)
						exécution et surveillance	suivi		
PHASE PREPARATOIRE ET DE CONSTRUCTION									
choix du site	milieu naturel	Dégradation de l'esthétique du milieu naturel	le choix du site doit tenir compte du voisinage et des ressources naturelles	superficie de la base du chantier, nombre d'arbres abattus, existence du PIC	rapport de la MDC PIC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	au démarrage du chantier	marché de l'entreprise
			la base de chantier doit être matérialisée dès le démarrage du chantier						
			fournir un plan d'installation au maitre d'œuvre						
construction de la base vie, stationnement et entretien d'engin	sol	érosion du sol contamination du sol	limiter le décapage du sol	superficie de sol décapé ou dénudé, nombre d'aire étanche	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	au démarrage du chantier et fonctionne ment	marché de l'entreprise
			aménager les aires étanches pour le stationnement et entretien d'engin						
entretien des engins, construction des ouvrages hydrauliques	eau de surface et souterraine	risque de pollution de la nappe phréatique	décaper les sols souillés par les hydrocarbures et évacuer en dépôts agréé pour éviter l'infiltration des eaux	quantité de sols décapés, nombre de dispositifs étanche, nombre de cours d'eau obstrué par les travaux	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	durant le fonctionne ment	marché de l'entreprise
			mener les opérations de vidange d'engins sur des surfaces étanches						
			maintenir l'écoulement normal des cours d'eau						
acquisition de terrain	foncier et cultures agricoles	expropriation temporaire de terres agricoles destruction de pieds de culture	se munir d'une autorisation écrite du ou des propriétaires de terres concernées	nombre d'autorisation et contrat signé, nombre de zone d'emprunt	contrat signé avec les propriétaires fiche individuel signée	entreprise de travaux MDC AGEROUTE PSAC	autorité administrative locale populations concernées ANDE	au démarrage du chantier	PSAC AGEROUTE prévoir coût pour expropriation de terre agricole
			négocier avec les propriétaires des pieds de cultures						

			limiter les zones d'emprunt						
	végétation et faune	destruction du couvert végétal et habitat faunique	éviter ou limiter l'abattage excessif des arbres procéder à la remise en état du site	superficie défrichée nombre d'arbres plantés	rapport de la MDC	entreprise de travaux MCD	population concernée ANDE	pendant l'exploitation des sites d'emprunt et à la fin	marché de l'entreprise
terrassements généraux mise en place des couches de la route	air	pollution de l'air par la poussière, dégagement de la fumée	arroser régulièrement la plateforme au moins 4 fois/jours respecter les normes d'entretien	nombre d'arrosage nombre de véhicule à jour du contrôle technique	visite de terrain	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	durant les travaux	marché de l'entreprise
ouverture de l'emprise, terrassements généraux, mise en place des couches de la route	activité économique	perturbation d'activités économiques	sensibiliser les propriétaires afin de trouver un accord indemniser les propriétaires à la hauteur des préjudices subis	nombre d'accords signés	fiche individuelle signée	entreprise de travaux PSAC, AGEROUTE	autorité administrative population concernée ANDE	au démarrage du chantier	indemnisation pour destruction de cultures
	population	nuisance sonore	limiter les émissions sonores identifier les zones d'émergence des pollutions sonores utiliser des engins et équipements de bonne qualité et émettant peu de bruit	niveau sonore, nombre de véhicule en bon état et à jour du contrôle technique	certificat de visite technique rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	pendant la durée du chantier	marché de l'entreprise
	cadre de vie	dégradation du cadre de vie	aucun dépôt dans les environs des localités traversées par les différents tronçons	nombre de dépôts	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	pendant la durée du chantier	marché de l'entreprise
	circulation routière	perturbation du trafic le long de l'itinéraire à réhabiliter	aménager des voies de déviation pour maintenir la circulation routière travailler en demi-chaussée sur tout le long des itinéraires	nombre de voies de déviation et maintien de la circulation	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	pendant la durée du chantier	marché de l'entreprise
	sécurité	risque d'accident de circulation	prévoir des panneaux (limitation de vitesse, attention travaux, de déviation, etc.) des bandes fluorescentes à l'entrée des différentes localités	nombre de panneau installé, nombre de campagne de sensibilisation	rapport de la	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	pendant la durée du chantier	2 500 000

		pendant les travaux	sensibiliser les populations et les conducteurs en vue de prévenir les cas d'accident et sur la gestion des emprises	sur la sécurité routière, nombre d'EPI distribués	MDC				
			doter les travailleurs d'EPI pour leur sécurité						
	santé	émission de nuisance sonore et atmosphériques risques de propagation VIH/SIDA	limiter les nuisances sonores et atmosphériques sensibiliser les populations riveraines et les ouvriers sur la lutte VIH/SIDA	niveau d'émission sonore et atmosphérique nombre de campagne VIH/SIDA réalisé	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	pendant la durée du chantier	2 000 000
PHASE DE FERMETURE DE CHANTIER									
repli de chantier	base de chantier et zone d'emprunt	dégradation du cadre esthétique paysagère démanteler et enlever les équipements de chantier, réhabiliter tous les sites dégradés, dresser un état des lieux contradictoire avec le maître d'œuvre des travaux		nombre de plainte, superficie réhabilitée	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	a la fin du chantier	marché de l'entreprise
PHASE D'EXPLOITATION									
circulation routière	villages, campements	pollution de l'air par la poussière et gaz d'échappement	limitation de la vitesse à l'entrée des villages et campement,	nombre de panneaux de limitation de vitesse	rapport de la MDC	entreprise de travaux MDC	AGEROUTE PSAC ANDE	a la fin du chantier	marché de l'entreprise

3-3 Objectif du PGES

Le PGES vise à prévenir, minimiser ou atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs pouvant découler des travaux ; et pour maximiser (bonifier) les impacts positifs du projet. Il constitue les clauses environnementales des entreprises pour la réalisation des travaux qui devrait être mise en œuvre pour préserver l'environnement sur le chantier.

3-4 Responsabilités dans la mise en œuvre du PGES

3-4-1 Rôles et responsabilités des entreprises de travaux

Les entreprises de travaux sont chargées de l'application des mesures d'atténuation, de compensation, de bonification préconisées dans le PGES et des conditions réglementaires fixées par le Code National du Travail (METEA-Groupement TED Ingénieurs Conseil/BPL Project Expert Côte d'Ivoire, 2017). Leurs rôles et responsabilités sont définis comme suit :

- Directeur des travaux, est le premier responsable de la mise en œuvre du PGES. Il assure la prévention des dommages, dégâts ou risques pour les individus et leur milieu. Il veille à ce que les conducteurs des travaux soient imprégnés de son contenu et fassent respecter le PGES par tous les employés de leurs chantiers.
- Environnementaliste, responsable de l'élaboration du PGES-chantier de l'entreprise au démarrage des travaux. Il veille à l'application effective des recommandations du PGES, au respect des clauses techniques environnementales et sociales lors des travaux et sert d'interlocuteur au Bureau De Contrôle sur les questions environnementales.
- Conducteurs des travaux, supervisent au quotidien l'application des recommandations contenues dans le PGES-chantier, encadrent les chefs d'équipes et appuient l'environnementaliste dans la mise en œuvre du PGES.
- Chefs d'équipe, exécutent les différents travaux dans le strict respect des procédures environnementales établies dans le PGES. Ils rappellent les règles et les méthodes de travail aux ouvriers, relatives aux dispositions à prendre pour préserver le milieu biophysique et humain.

3-4-2 Rôles et responsabilités des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (PGES)

L'exécution des travaux prévus dans le cadre du présent projet génère des impacts (négatifs ou positifs) sur l'environnement biophysique, humain, le cadre de vie et la santé, etc. Cependant, les mesures environnementales et sociales ont été établies dans le PGES lors de l'élaboration

du rapport de CIES. Les organes chargés de l'application desdites mesures afin d'atténuer les effets des activités sont entre-autres le représentant du Maître d'Ouvrage (PSAC), le représentant du Maître d'Ouvrage délégué (AGEROUTE), l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et la Mission De Contrôle (METEA-Groupement TED Ingénieurs Conseil/ BPL Project Expert Côte d'Ivoire, 2017).

a- Bureau De Contrôle

Le Bureau De Contrôle est responsable de la Mission. Il est chargé du contrôle technique, de la surveillance de la mise en œuvre des mesures contenues dans le PGES et de rapporter les résultats atteints. Il effectue ses missions pour s'assurer du respect de l'application des normes environnementales dans le journal de chantier, de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du projet. Pour ce faire, il engage un Expert Environnementaliste pour l'approbation du Plan d'Action Environnementale élaborée par l'entreprise de travaux afin de s'assurer de la mise en application desdites recommandations.

b- AGEROUTE

L'AGEROUTE est un organisme gouvernemental chargé de la gestion du réseau routier national et assurant le rôle du Maître d'Ouvrage délégué du volet routier du PSAC est tenu de veiller au respect des dispositions de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre par les entreprises de travaux. En outre, il est chargé de s'assurer lors de l'élaboration du Dossier Appel d'Offres (DAO) des travaux que les mesures préconisées dans le PGES sont effectivement prises en compte.

c-PSAC

L'Unité de Coordination du PSAC, représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargée de veiller à la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation décrites dans le PGES pendant la réalisation des travaux. Elle s'assure du respect des dispositions de protection de l'environnement par les entreprises de travaux.

d-ANDE

L'ANDE est le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD). Il est chargé du suivi environnemental des travaux au plan national. Il coordonne

le suivi de toutes les activités contenues dans le PGES sur le chantier et canalise l'intervention des différents partenaires sur les chantiers.

IV-CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

4-1 Cadre politique

Les politiques nationales en matière de protection de l'environnement et du développement durable sont :

- Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Ce plan vise à promouvoir une stratégie de développement durable et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles, à protéger le patrimoine de biodiversité et à améliorer le cadre de vie (Ministère de l'Environnement et du Tourisme, 1995) ;
- Plan National de Développement (PND). Ce plan vise à réduire de manière significative la pauvreté, à réaliser une croissance forte durable et équitable respectueuse du genre et de l'environnement, à créer des emplois pour les jeunes et accroître la part de la valeur ajoutée dans la transformation des produits primaires.
- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette stratégie vise à assurer un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant la base de ressource et l'environnement pour les générations futures (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2011).

4-2 Cadre juridique

4-2-1 Textes législatifs

Les textes législatifs relatifs à la protection de l'environnement et applicable dans le cadre du présent mémoire sont les suivants :

- **Loi n° 2000-513 du 1^{er} mars 2000 portant Constitution de la Côte d'Ivoire**

Elle dispose en son article 19 que l'homme a droit à un environnement sain et reconnu à tous. L'article 28 stipule que la protection de l'environnement et la protection de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique.

- **Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement**

Cette loi comprend plusieurs titres, à savoir : L'article 2 de la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement vise à : (I) protéger les sols, sous-sols, sites paysages et

monuments nationaux, les formations végétales, la faune et la flore et particulièrement les domaines classés, les parcs nationaux et réserves existants ; (II) établir les principes fondamentaux destinés à gérer, à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradations afin de valoriser les ressources naturelles, de lutter contre toutes sortes de pollution et de nuisance ; (III) améliorer les conditions de vie des différents types de populations dans le respect de l'équilibre avec le milieu ambiant ; (IV) créer les conditions d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures ; (V) garantir à tous les citoyens, un cadre de vie écologiquement sain et équilibre, veiller à la restauration des milieux endommagés (Côte d'Ivoire, 1996).

- **Loi n° 98 -755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau**

Elle dispose en son article 1 qu'il est interdit tout dépôt de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau. Par ailleurs, l'article 31 de cette Loi stipule que sont soumis à une autorisation préalable avant toute mise en œuvre, les installations, aménagements, ouvrages, travaux et activités susceptibles de nuire à l'écoulement des eaux, de dégrader à la qualité et/ou influencer la qualité des ressources en eau, d'accroître notamment le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique.

4-2-2 Textes règlementaires

Les textes règlementaires applicables dans le cadre du présent mémoire sont :

- **Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement**

Ce Décret stipule en son article 2 et à l'annexe III les sites dont les projets sont soumis à l'Etude d'Impact Environnemental. Ce sont les zones humides et mangroves, zones définies écologiquement sensibles. Elle dispose en son article 12 (i) le décret du contenu d'une EIE et un modèle en annexe IV, (ii) article 16 précise que l'EIE est soumis à une enquête publique, (iii) article 17 définit les dispositions relatives à la réalisation des études relatives à l'Impact d'un projet sur l'Environnement, à leur instruction par le Bureau d'Impact Environnemental et Social, à la consultation publique par enquête publique et aux modalités d'approbation ministérielle des projets à l'Etude d'Impact Environnemental.

- **Décret 2005-268 du 21 juillet 2005, fixant en matière de protection de l'Environnement et de Gestion des Ressources Naturelles, les modalités d'application de la Loi n° 2003-308 du 07 juillet 2003**

Ce décret stipule en son article 12 la protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles.

4-2-3 Politique de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale

Les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale sont les Politiques Opérationnelles et les Procédures de la Banque. Ces politiques de sauvegarde visent à prévenir, à éviter ou atténuer les conséquences de ces activités sur l'environnement biophysique et humain (METEA-TED/BPL, 2017). Ce sont :

- PO 4.01 Evaluation Environnementale y compris participation du public ;
- PO 4.04 Habitats Naturels ;
- PO 4.09 Gestion des Pestes ;
- PO 4.10 Population Autochtone ;
- PO 4.11 Ressources Culturelles et Physiques ;
- PO 4.12 Réinstallation Involontaire ;
- PO 4.32 Forêt ;
- PO 4.37 Sécurité des Barrages ;
- PO 7.50 Projet concernant les voies d'eau internationale ;
- PO 7.60 Projet en zones litigieuses.

Cependant, dans le cadre du PSAC, cinq politiques opérationnelles peuvent s'appliquer.

Il s'agit notamment de :

- PO 4.01 Evaluation Environnementale ;
- PO 4.04 Habitats Naturels ;
- PO 4.09 Gestion des Pestes ;
- PO 4.11 Ressources Culturelles Physiques ;
- PO 4.12 Réinstallation Involontaire.

Ces politiques opérationnelles sont résumées en annexe I.

4-3 Cadre institutionnel

Dans le cadre du présent projet le cadre institutionnel concerne d'une part les organismes publics nationaux et d'autre part la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) qui sont les partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire pour le financement du présent projet.

4-3-1 Organismes publics nationaux

- **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**

Il intervient à travers la Cellule de Coordination du PSAC, le Conseil du Café-Cacao, les Directions Régionales de l'Agriculture, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et les Sous-directions de l'Environnement.

- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)**

Le MINEDD est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Il intervient à travers l'Agence Nationale De l'Environnement et les Directions Régionales des localités du projet.

- **Ministère d'Infrastructure Economique (MIE)**

Il est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'infrastructure routière. Il intervient à travers l'AGEROUTE. Les autres organismes publics nationaux sont résumés dans le tableau I de l'annexe II.

4-3-2 Organismes internationaux

Il s'agit de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD), bailleur de fonds du PSAC. Ces organismes interviennent dans le cadre du contrôle et de vérification de conformité environnementale, lors de la mise en œuvre des recommandations visant à supprimer, réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement.

CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODES

I-Matériel

Le matériel utilisé pour la visite de terrain auprès des acteurs est composé de :

- outils de collecte de données (voir annexe V) pour conduire les enquêtes de terrain ;
Ce sont :
 - ✓ une fiche d'enquête pour recueillir les informations auprès des acteurs de suivi tels que la MDC, l'AGEROUTE, l'ANDE, le PSAC;
 - ✓ une fiche d'enquête pour collecter les données auprès des entreprises de travaux chargé de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
 - ✓ une fiche d'enquête pour collecter les informations auprès de la population vivante le long des itinéraires à réhabiliter.
- bloc note pour recueillir les informations ;
- appareils photo (marque NIKON) pour la prise de vue.

II-Méthodes

2-1 Recherche documentaire

Elle a pour but :

- d'examiner les études antérieures (CGES, CIES et rapports mensuels de suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des Bureaux de Contrôle, la monographie de la zone d'étude, etc.) relatives aux projets en vue d'appréhender l'efficacité des mesures environnementales et sociales préconisées ;
- décrire les textes réglementaires et Loi concernant le projet ;
- de relater également le milieu naturel et socioéconomique de la zone du projet.

L'essentiel des informations ont été inspirées des rapports d'études tels que : IETF/NATRA (2016), METEA-TED/BPL (2017), METEA-Groupement TED Ingénieurs Conseil/BPL Project Expert Côte d'Ivoire (2017), MENSO (2016), SEFCO-CI/ ENVITECH-CI (2016), Yao (2012).

2-2 Collecte de données de terrain

2-2-1 Au niveau de la région de la Nawa

Au niveau de la région de la Nawa, l'enquête de terrain a consisté à recueillir les informations relatives au suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales auprès des autorités ainsi que les acteurs impliqués dans le suivi. Pour les autorités, l'enquête s'est déroulée du 06/03/2018 au 08/03/2018. Ce sont : la Direction Régionale de l'Agriculture et du

Développement Rural, la Direction Départementale de l'Industrie et des Mines, la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction Régionale du Conseil du Café-Cacao de la Nawa. En ce qui concerne, la Mission De Contrôle, les entreprises de travaux et la population dans la zone du projet, l'enquête a eu lieu le 07/03/2018.

2-2-2 Au niveau d'Abidjan

Au niveau d'Abidjan, l'enquête s'est déroulée le 13/03/2018 pour l'ANDE, le 30/03/ 2018 pour l'AGEROUTE, le 13/05 /2018 pour le PSAC. L'enquête a consisté à collecter les données relatives au suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

2-3 Traitement des données

Les données recueillies ont été traitées par Microsoft Word et Excel 2007. Enfin, pour la conception de la carte de la zone d'étude le logiciel QGIS 3.2 a été utilisé.

CHAPITRE III : RESULTATS ET ANALYSE

I-Résultats

1-1 Situation de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

1-1-1 Au niveau des entreprises de travaux

Après la visite de terrain auprès des entreprises de travaux, un état des lieux a été effectué pour s'assurer de la prise en compte des mesures préconisées dans le PGES lors de l'exécution des travaux. Les tableaux II et III présentent l'état de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de AKILI BTP et LOGISTIC SS sur le site.

Tableau II : Etat de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de AKILI BTP

Composante affectée	Mesures prévues	Mesures réalisées	Taux de réalisation	Commentaires
milieu naturel	base de chantier doit être matérialisée dès le démarrage du chantier	non réalisée		la base vie n'est pas installée
	choix du site doit tenir compte du voisinage et des ressources naturelles			
	fournir un plan d'installation au maître d'œuvre			
sol	limiter le décapage du sol	le sol est décapé à 20 cm	moyen	
	aire aménagée pour le stationnement et entretien d'engin	non réalisée		aucune aire aménagée
	décaper les sols souillés par les hydrocarbures, évacuer en dépôts agréés	non réalisée		présence d'huile de vidange sur le sol
eau	mener les opérations de vidange d'engins et camions sur des surfaces étanches	les opérations de vidange du camion et d'engin sont réalisées à la station	léger	
	maintenir l'écoulement normal des cours d'eau	l'écoulement des cours d'eau est maintenu pendant l'exécution des travaux	moyen	
Foncier et cultures agricoles	signature d'accord avec les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux	non réalisée		aucun accord signé
flore	limiter l'abattage excessif des arbres	l'abattage est limité	léger	
air	arrosage pendant les travaux et à la traversée des villages	arrosage effectué	moyen	
	effectuer les contrôles techniques des véhicules et engins	non réalisée		aucun dossier de visite technique présenté
	niveau de bruit à l'état initial et pendant les travaux	non réalisée		le niveau de bruit n'est pas estimé
gestion des déchets, hygiène et cadre de vie de la population	stockage des déchets et transport sur les sites agréés	non réalisée	faible	présence de déchets sur le site (sachets plastiques, emballage de ciment, chevrons et huiles de vidange)
	bac à ordures	non réalisée		les bacs à ordures ne sont pas installés
	mode de gestion de déchets			les déchets générés ne sont pas triés
	lieu de dépôts de déchets			les déchets sont rejetés à la décharge sauvage
	mesure d'hygiène			aucune mesure installée sur le site
	latrine sur la base vie			aucune latrine
santé, sécurité des personnes	doter les travailleurs d'EPI	les travailleurs sont dotés d'EPI mais insuffisant	moyen	
	prévoir des panneaux de signalisation	les panneaux de signalisation sont insuffisants	moyen	

Thème : « Etat des lieux de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales dans les activités du PSAC : cas des travaux de réhabilitation de RLTPC de 44 km de routes rurales dans la région de la Nawa »

	sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière avant les travaux	la sensibilisation VIH/SIDA réalisée pendant les travaux	élevé	
	sensibiliser le personnel sur les risques liés à l'exécution des travaux	le personnel est sensibilisé sur les risques liés à l'exécution des travaux	moyen	
	boîte à pharmacie sur le site des travaux	non réalisée		absence de boîte à pharmacie
	règlement intérieur, consigne de sécurité et extincteur	non réalisée		aucune consigne de sécurité, règlement intérieur et extincteur
	aménager des voies de déviation pour maintenir la circulation routière	déviation effectuée	moyen	
	déclaration des zones d'emprunt à la Direction Départementale de l'Industrie et de Mines de Soubré	non réalisée		les zones d'emprunt ne sont pas déclarées à la Direction Départementale de l'Industrie et des Mines de Soubré
emploi	main d'œuvre locale recrutée	insuffisance de main d'œuvre	léger	

Tableau III : Etat de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de LOGISTIC SS

Composante affectée	Mesures prévues	Mesures réalisées	Taux de réalisation	Commentaires
milieu naturel	base de chantier doit être matérialisée dès le démarrage du chantier	non réalisée		la base vie n'est pas installée
	choix du site doit tenir compte du voisinage et des ressources naturelles			
	fournir un plan d'installation au maître d'œuvre			
sol	limiter le décapage du sol	le sol est décapé à 20 cm	léger	
	aire aménagée pour le stationnement et entretien d'engin	non réalisée		aucune aire aménagée
	décaper les sols souillés par les hydrocarbures, évacuer en dépôts agréés	non réalisée		les sols souillés sont décapés et stockés pour la régénérescence des zones d'emprunt
eau	mener les opérations de vidange d'engins et camions sur des surfaces étanches	opération de vidange menée dans les futs en plastique	léger	
	maintenir l'écoulement normal des cours d'eau	l'écoulement des cours d'eau est maintenu pendant l'exécution des travaux	moyen	
Foncier et cultures agricoles	signature d'accord avec les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux	non réalisée		aucun accord signé
	limiter les zones d'emprunt	les zones d'emprunt sont identifiées	élevé	cinq zones d'emprunt identifiées
flore	limiter l'abattage excessif des arbres	l'abattage des arbres est limité	léger	
air	arrosage pendant les travaux et à la traversée des villages	arrosage effectué	moyen	
	effectuer les contrôles techniques des véhicules et engins	non réalisée		aucun dossier de visite technique présenté
	niveau de bruit à l'état initial et pendant les travaux	non réalisée		le niveau de bruit n'est pas estimé
gestion des déchets, hygiène et cadre de vie de la population environnante	stockage des déchets et transport sur les sites agréés	non réalisée		présence de déchets sur le site (papiers plastiques, emballage de ciment, huiles de vidange)
	bac à ordures	non réalisée		les bacs à ordures ne sont pas installés
	mode de gestion des déchets			les déchets générés ne sont pas triés
	lieu de dépôts de déchets			les déchets sont rejetés à la décharge sauvage
	mesure d'hygiène			aucune mesure d'hygiène sur le site

Thème : « Etat des lieux de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales dans les activités du PSAC : cas des travaux de réhabilitation de RLTPC de 44 km de routes rurales dans la région de la Nawa »

	latrine sur la base vie			aucune latrine sur le site
santé, sécurité des personnes	doter les travailleurs d'EPI	les travailleurs sont dotés d'EPI mais insuffisant	moyen	
	prévoir des panneaux de signalisation	les panneaux de signalisation sont insuffisants	moyen	
	sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière avant les travaux	la sensibilisation VIH/SIDA réalisée avant les travaux	fort	
	sensibiliser le personnel sur les risques liés à l'exécution des travaux	le personnel est sensibilisé sur les risques liés à l'exécution des travaux	moyen	
	boîte à pharmacie sur le site des travaux	non réalisée		aucune boîte à pharmacie
	règlement intérieur, consigne de sécurité et extincteur	non réalisée		aucune consigne de sécurité, de règlement intérieur et extincteur
	aménager des voies de déviation pour maintenir la circulation routière	déviation effectuée	moyen	
	déclaration des zones d'emprunt à la Direction Départementale de l'Industrie et de Mines de Soubré	non réalisée		les zones d'emprunt ne sont pas déclarées à la Direction Départementale de l'Industrie et des Mines de Soubré
emploi	main d'œuvre locale recrutée	insuffisance de main d'œuvre	léger	

On constate que, les mesures prévues pendant l'exécution des travaux par AKILI BTP et LOGISTIC SS n'ont pas été réalisées telles que mentionnées dans le PGES. Le niveau de mise en œuvre est faible.

1-1-2 Au niveau des acteurs de suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Une visite a été effectuée dans les structures telles que la MDC, l'AGEROUTE, le PSAC et l'ANDE afin de s'assurer de la surveillance et du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales lors de l'exécution des travaux par AKILI BTP et LOGISTIC SS. A l'issue de cette visite, un état des lieux a été réalisé. Le tableau IV présente l'état de surveillance de mise en œuvre de la MDC, celui du tableau V et VI montrent l'état du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de l'AGEROUTE et du PSAC et enfin le tableau VII montre l'état de suivi environnemental et social de l'ANDE.

Tableau IV : Etat de surveillance de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de la MDC

Composante affectée	Mesures prévues	Mesures réalisées	Taux de réalisation	Commentaires
milieu naturel	validation de l'installation du site	non réalisé		le site non validé par la MDC
	réception du Plan d'Installation Chantier des entreprises			aucun plan reçu
sol	décapage du sol	le sol est décapé à 20 cm	moyen	
	aire aménagée pour le stationnement et entretien d'engin	non réalisée		aucune aire aménagée
	décaper les sols souillés par les hydrocarbures, évacuer en dépôts agréés	non réalisée		les sols souillés sont décapés et rejetés dans la nature
eau	opérations de vidange d'engins et camions sur des surfaces étanches	l'opération est menée dans les stations	moyen	
	écoulement normal des cours d'eau	l'écoulement des cours d'eau est maintenu pendant l'exécution des travaux	moyen	
Foncier et cultures agricoles	signature d'accord avec les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux	non réalisée		aucun accord signé
	zones d'emprunt	les zones d'emprunt sont limitées	moyen	
flore	abattage des arbres	l'abattage des arbres est limité	faible	les plants présents dans l'emprise
air	arrosage des itinéraires	arrosage effectué	moyen	
	visite technique des véhicules et engins	non réalisée		aucun dossier de visite technique présentée
	niveau de bruit à l'état initial et pendant les travaux	non réalisé		le niveau de bruit n'est pas estimé
gestion des déchets, hygiène et cadre de vie de la population environnante	collecte et transport des déchets sur les sites agréé	non réalisée		présence de déchets sur le site (emballage de ciment, débris de bois, huiles de vidange)
	bac à ordures	non réalisée		aucun bac à ordures installé sur le site
	mode de gestion des déchets			les déchets ne sont pas triés
	lieu de dépôts de déchets			dépôts à la décharge sauvage
	mesure d'hygiène			aucune mesure d'hygiène installée sur le site

Thème : « Etat des lieux de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales dans les activités du PSAC : cas des travaux de réhabilitation de RLTPC de 44 km de routes rurales dans la région de la Nawa »

	latrine sur la base vie	non réalisée		aucune latrine installée
santé, sécurité des personnes	port des EPI par les travailleurs	certaines ouvriers sont sans EPI (insuffisance d'EPI)	moyen	
	contrôle de la présence des panneaux de signalisation sur le site des travaux	les panneaux sont absents à certains endroits sur le site	moyen	
	sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière avant les travaux	la sensibilisation VIH/SIDA réalisée chaque semaine après les travaux	moyen	
	sensibiliser le personnel sur les risques liés à l'exécution des travaux	le personnel est sensibilisé sur les risques liés à l'exécution des travaux	moyen	
	boite à pharmacie sur le site des travaux	non réalisée		aucune boite à pharmacie
	règlement intérieur, consigne de sécurité et extincteur	non réalisée		aucune consigne de sécurité, règlement intérieur, extincteur
	voies de déviation pour maintenir la circulation routière	les voies de déviations sont aménagées	moyen	
emploi	main d'œuvre locale recrutée	main d'œuvre locale recrutée est insuffisante	léger	

Tableau V : Etat du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de l'AGEROUTE

Composante affectée	Mesures prévues	Mesures réalisées	Taux de réalisation	Commentaires
sol	aire étanche aménagée pour le stationnement, lavage et entretien d'engin	non réalisée		aucune aire aménagée
	décaper les huiles de vidanges et hydrocarbures déversées sur le sol	l'entretien des engins est effectué à la station	moyen	
eau	maintenir l'écoulement normal des cours d'eau pendant la construction des ouvrages	l'écoulement des cours d'eau est maintenu pendant l'exécution des travaux	moyen	
air	plate-forme servant d'aire de circulation au véhicule et engin arrosée	arrosage effectué	moyen	
	contrôle technique des véhicules et engins	contrôle technique des véhicules et engins effectué dans les stations	moyen	contrôle effectué mais aucun dossier présenté
foncier et cultures agricoles	signature d'accord avec les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux	non réalisée		aucun accord signé
activités agricoles	indemnisation pour destruction de culture	non réalisée		aucune indemnisation
gestion des déchets, hygiène et cadre de vie	collecte et transport des déchets sur les sites agréés	non réalisée		présence de déchets sur le site (débris de bois, emballage de ciment, sachets plastiques)
	bac à ordures	non réalisée		les bacs à ordures ne sont pas installés sur le site
	mode de gestion des déchets			ces déchets ne sont pas triés
	lieu de dépôts de déchets			inconnue
santé, sécurité des personnes	port des EPI par les travailleurs	certaines ouvriers sont sans EPI	moyen	
	présence de panneaux de signalisation sur le site des travaux	les panneaux sont absents à certains endroits sur le site	moyen	
	campagne de sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière avant les travaux	la campagne de sensibilisation VIH/SIDA réalisée au démarrage des travaux	moyen	
	sensibiliser le personnel sur les risques liés à l'exécution des travaux	le personnel est sensibilisé sur les risques liés à l'exécution des travaux	moyen	
	boîte à pharmacie sur le site des travaux	non réalisée		aucune boîte à pharmacie
	voies de déviation pour maintenir la circulation routière	les voies de déviations sont aménagées	moyen	
zone d'emprunt	réhabilitation des zones d'emprunt avant la réception des travaux	non réalisée		travaux inachevés
	démanteler et enlever tous équipements de chantier			
	dresser un état des lieux contradictoire à la fin du chantier			
	réception des travaux			
emploi	main d'œuvre locale recrutée	insuffisance de main d'œuvre	léger	

Tableau VI : Etat du suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PSAC

Composante affectée	Mesures prévues	Mesures réalisées	Taux de réalisation	Commentaires
sol	aire étanche aménagée pour le stationnement, lavage et entretien d'engin	non réalisée		aucune aire étanche
	décaper les huiles de vidange et hydrocarbures déversées sur le sol	non réalisée		huiles de vidange déversées sur le sol
eau	l'écoulement normal des eaux est maintenu pendant la construction d'ouvrage d'art (buse et dalot)	écoulement des cours d'eaux est maintenu	moyen	
foncier et cultures agricoles	signature d'accord avec les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux	non réalisée		aucun accord signé
air	plateforme servant d'aire de circulation au véhicule et engin arrosée	arrosage effectué	moyen	
	contrôle technique des véhicules et engins	non réalisé	moyen	aucun dossier de visite technique présenté
activités agricoles	indemnisation pour destruction de culture	non réalisée		aucune indemnisation
gestion des déchets, hygiène et cadre de vie	collecte et transport des déchets sur les sites agréés	non réalisée	moyen	présence de déchets sur le site (chevrons, emballage de ciment, huile de vidange)
	bac à ordures sur le site	non réalisée		aucun bac à ordures installé sur le site
	lieu de rejets de déchets	non réalisée		
santé, sécurité des personnes	doter les travailleurs d'EPI	certaines ouvriers sont sans EPI	léger	
	prévoir de panneaux de signalisation sur le site des travaux	absence de panneaux à certains endroits sur le site	léger	
	campagne de sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière avant les travaux	la campagne de sensibilisation VIH/SIDA réalisée	moyen	
	sensibiliser le personnel sur les risques liés à l'exécution des travaux	le personnel est sensibilisé sur les risques liés à l'exécution des travaux	moyen	
	boîte à pharmacie sur le site des travaux	non réalisée		aucune boîte à pharmacie
emploi	voies de déviation pour maintenir la circulation routière	les voies de déviations sont aménagées	moyen	
	main d'œuvre locale recrutée	main d'œuvre locale recrutée est insuffisante	léger	

Tableau VII : Etat du suivi environnemental et social de l'ANDE

Composante affectée	Mesures prévues	Mesures réalisées	Taux de réalisation	Commentaires
milieu naturel	vérifier le site d'implantation de la base du chantier	non perçu	aucun	suivi non réalisé par l'ANDE
	limiter l'abattage des arbres lors de l'installation de la base du chantier			
sol	vérifier la largeur du sol décapé			
	aire étanche aménagée pour le stationnement et entretien d'engin			
	analyser la qualité du sol			
eau	analyser la qualité de l'eau			
	écoulement normal des eaux pendant la construction des ouvrages d'art			
air	vérifier l'arrosage des itinéraires à la traversée des villages			
	vérifier les émissions sonores (bruit, vibration)			
	vérifier la présence de poussière dans l'air (mesure)			
flore	limiter l'abattage excessif des arbres			
	procéder à la mise en état du site			
gestion des déchets, hygiène et cadre de vie de la population	vérifier l'existence de déchets sur le site			
	bac à ordures, le mode de gestion des déchets et le lieu de dépôts de déchets			
santé, sécurité des personnes	vérifier la sensibilisation VIH/SIDA			
	vérifier l'existence des panneaux sur le site des travaux et à l'entrée des différentes localités			
	sensibiliser la population et les conducteurs à la sécurité routière			
	vérifier le port des EPI par les travailleurs			
	limitation de la vitesse à l'entrée des villages			
zone d'emprunt	réhabilitation des zones d'emprunt			
	réception des travaux			
emploi	recrutement de la main d'œuvre locale			

Quant au suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, il a été constaté que l'ANDE n'a pas réalisé de suivi environnemental et social contrairement à la MDC, à l'AGEROUTE et au PSAC. Ce dysfonctionnement a un impact sur la mise en œuvre desdites mesures par les entreprises de travaux. Ces insuffisances seront étayées à la suite du rapport.

1-2 Insuffisances dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

1-2-1 Au niveau des entreprises de travaux

On constate que les mesures prévues lors de l'exécution des travaux ne sont pas mises en œuvre par AKILI BTP et LOGISTIC SS. Ces entreprises sont dépourvues de boîte à pharmacie, de base vie sur le site des travaux, de bacs à ordures pour collecter les déchets, d'extincteur, de règlement intérieur, de consigne de sécurité, de mesure d'hygiène, de lieu d'aisance, d'aire aménagée pour le stationnement, le lavage et l'entretien d'engins et l'absence de l'environnementaliste sur le chantier. Par ailleurs, les sols souillés sont décapés et rejetés à la décharge sauvage ainsi que les déchets générés. Les accords concernant les zones d'emprunt avec les propriétaires n'ont été signés. Le niveau de bruit à l'état initial et pendant les travaux n'ont pas été estimés. Les EPI mis à la disposition du personnel ainsi que les panneaux de signalisation sont en nombre insuffisants. En outre, la main d'œuvre locale recrutée par les entreprises de travaux demeure insuffisante.

1-2-2 Au niveau des acteurs de suivi

a- Mission De Contrôle (MDC)

Des insuffisances ont été relevées lors de l'interview avec l'environnementaliste de la MDC. Ce sont : le retard dans la validation du PGES-Chantier, l'invalidation du site, le manque d'autorité de l'environnementaliste de la MDC, la lenteur de l'administration, l'insuffisance du calendrier prévu pour la surveillance des travaux, le retard dans la mise en demeure et l'insuffisance de communication entre les grands acteurs du projet. En outre, l'absence de l'environnementaliste de la MDC pendant la réception des travaux a été évoquée.

b- AGEROUTE

Force est de constater qu'aucun suivi a été effectué en phase d'exécution et en phase d'exploitation. Il a été remarqué qu'aucun rapport de suivi n'a été élaboré, de même que l'analyse de la qualité des rapports de suivi environnemental et social transmis par la MDC. Ainsi, l'AGEROUTE réalise le suivi, lorsque des mises en demeure ont été effectuées par la MDC relative aux non-conformités constatées sur le site des travaux. En outre, l'insuffisance du personnel a été révélée.

c- PSAC

Concernant le PSAC, des insuffisances ont été relevées. Force est de constater que les prestations de l'ANDE liées au suivi environnemental et social des mesures environnementales et sociales ne sont pas payées. Le suivi n'a été réalisé à toutes les phases, aucune indemnisation de perte de biens (plants, etc.). De plus, l'on a noté un retard dans l'analyse des rapports de suivi des mesures environnementales et sociales.

d- ANDE

Concernant l'ANDE, le suivi n'a pas été réalisé sur les travaux de Reprofilage Lourds et Traitement de Points Critiques de routes rurales dans la région de la Nawa.

1-1-3-Au niveau des villageois

L'entretien avec les villageois vivant à proximité des itinéraires à réhabiliter a permis de savoir qu'il existe un comité de suivi dans les villages visités. Alors que ce comité n'est pas un acteur clé du suivi tel que défini dans le PGES. Ce comité est chargé de recueillir les informations auprès des bénéficiaires, traiter les différends et faire remonter les informations aux entreprises de travaux et au PSAC. Ces villageois ont fait savoir qu'ils ne sont pas gênés par la poussière, les vibrations et bruit, etc. lors de l'exécution des travaux.

II- ANALYSE DES RESULTATS

2-1 Insuffisance de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par les entreprises de travaux

2-1-1 Installation de chantier

AKILI BTP et LOGISTIC SS n'ont pas de base vie de chantier destiné à accueillir le personnel et les matériels de chantier (engins et véhicule, etc.). Cela s'expliquerait par l'absence de local dans la zone des travaux. En outre, cet espace de cantonnement n'a pas été validé par la Mission De Contrôle car il ne respecte pas les critères d'installation de chantier. La figure 6 suivante présente le site de cantonnement.



Figure 6 : Site de cantonnement (A : matériel de chantier et B : véhicule stationné sans aire étanche (AKILI BTP) ; C : matériel de chantier et D : engin stationné sans aire étanche (LOGISTIC SS))

2-1-2 Sol

Le stationnement des engins et véhicules sur le sol sans aire étanche serait dû au fait qu'aucun dispositif n'a été prévu. Ceci occasionnerait le déversement des huiles de vidange qui pourraient constituer une source de pollution du sol. La figure 7 suivante présente le stationnement d'engins.



Figure 7 : Stationnement d'engins sans aire étanche et déversement d'huile de vidange (A : LOGISTIC SS, B : AKILI BTP)

2-1-3 Foncier et culture agricole

L'absence d'accords concernant les zones d'emprunt s'expliquerait par l'invalidation des zones d'emprunt par la Mission De Contrôle identifiées par les entreprises de travaux.

2-1-4 Nuisance sonore

Le niveau de bruit à l'état initial et pendant les travaux ne sont pas estimés du faite de l'absence d'appareil de mesure de nuisance sonore. Par ailleurs, l'exécution des travaux génèrent des nuisances sonores qui pourraient avoir des effets néfastes sur la santé des personnes sur le site.

2-1-5 Gestion de déchets, hygiène et cadre de vie

La présence des déchets sur le site des travaux s'expliquerait par l'absence de la base vie, de bac à ordure sur le chantier, la méconnaissance du mode de gestion des déchets, l'insuffisance d'information et la désobéissance envers les acteurs de suivi. Cependant, ces déchets générés sur le site pourraient constituer un danger pour le personnel ainsi qu'un impact sur l'environnement. La figure 8 ci-après présente quelques déchets générés sur le site.



Figure 8 : Déchets générés sur le site (A : AKILI BTP, B : LOGISTIC SS)

2-1-6 Santé sécurité des personnes

La figure 9 présente les proportions des Equipements de Protection Individuel de AKILI BTP et LOGISTIC SS destinés aux personnes effectuant des travaux sur le site. Quant à AKILI BTP, 50% sont dotées de chasubles, 40% de chaussures de sécurité, 30% de casques, contrairement à LOGISTIC SS tout le personnel est doté de casque, 72,2% de chasuble, 66,67% de chaussure de sécurité et 38,89% de gants.

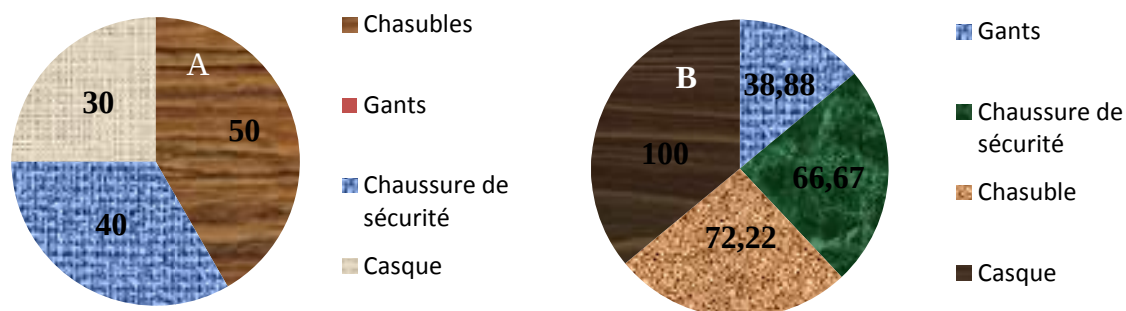


Figure 9 : Proportions des Equipements de Protection Individuel (A : AKILI BTP ; B : LOGISTIC SS)

Par ailleurs, l'insuffisance de panneaux de signalisation sur le site, l'absence de la boîte à pharmacie destinée à assurer les premiers soins en cas d'accident ou de blessé sur le chantier, du règlement intérieur relatif à la protection de l'environnement d'extincteurs et des consignes de sécurité se justifieraient par la négligence des entreprises de travaux sur les aspects de santé et de sécurité des ouvriers sur le site des travaux. La figure 10 ci-dessous présente les panneaux de signalisation.



Figure 10 : Panneau de signalisation (A : panneau de déviation AKILI BTP non conforme ; B : déviation sans panneau LOGISTIC SS)

2-1-7 Zone d'emprunt

Lors de notre passage sur le site, les zones d'emprunt ont été identifiées pour l'analyse, mais celles-ci n'ont été validées par la Mission De Contrôle.

2-1-8 Main d'œuvre

L'insuffisance de la main d'œuvre locale recrutée serait liée à l'inexécution des travaux de pose d'ouvrages.

2-2 Insuffisance du suivi des mesures environnementales et sociales par les acteurs de suivi

2-2-1 Au niveau de la Mission De Contrôle

Ces insuffisances s'expliqueraient par l'incompétence de l'environnementaliste des entreprises de travaux, par le choix du site qui ne répond guère aux critères définis dans le PGES et à l'insuffisance de la date prévue pour effectuer la surveillance de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Elle a été prorogée pour une durée de six mois puisqu'elle n'a pas permis d'achever la surveillance des travaux. Elles sont dues également à l'insuffisance du pouvoir confier par l'AGEROUTE et le non-respect des entreprises de travaux et enfin, à l'absence d'un système de communication efficace entre les acteurs du projet.

2-2-2 Au niveau de l'AGEROUTE

Le manque de suivi s'expliquerait par l'absence de programme formel du suivi desdites mesures et l'insuffisance du personnel à telle enseigne que le contrat MINADER-AGEROUTE a prévu un ingénieur routier et un environnementaliste sur le projet. Par ailleurs, ce contrat a mandaté la MDC à réaliser le suivi à toutes les phases de l'exécution du projet compte tenu de l'envergure des travaux.

2-2-3 Au niveau du PSAC

En ce qui concerne le PSAC, force est de constater que le suivi ne se réalise pas à toutes les phases de travaux. Cela s'expliquerait par le fait que l'AGEROUTE assure la maîtrise d'ouvrage déléguée en matière d'entretien de route rurale ainsi que la MDC chargée de la surveillance de l'application desdites mesures lors de l'exécution des travaux. Par ailleurs, les prestations ne sont pas payées du fait que le protocole n'a été signé. Les plans détruits lors de l'exécution des travaux ne sont pas indemnisés, parce que les bailleurs financent les travaux du projet et l'Etat doit procéder à l'indemnisation.

2-2-4 Au niveau de l'ANDE

L'irréalisation du suivi serait liée à l'insuffisance de moyen financier à tel point que la redevance n'a été payée par le PSAC car la convention écrite entre ces deux structures n'a été signée ainsi que de véhicule de liaison. Le manque d'outils tels que sonomètre, turbidimètre, appareil de mesure de la qualité d'air et d'eau, etc. pour mesurer les indicateurs environnementaux ont été évoqués. L'absence de programme formel du suivi desdites mesure préconisées dans le PGES. En outre, l'insuffisance de textes réglementaires et de personnel ont été révélés.

2-3 Au niveau des villageois

Ce comité de suivi est mis en œuvre par les villageois afin de remédier aux problèmes qui surviendront lors de l'exécution des travaux par les entreprises de travaux. Les populations ont noté qu'elles ne sont pas perturbées par les travaux de routes rurales (poussières, bruit, etc.).

Vu des informations sur la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par les entreprises de travaux ainsi que celles du suivi, on constate que certaines mesures prévues ne sont pas appliquées sur le site des travaux. Cependant, on note des cas anormaux (non conforme) au niveau de l'installation de chantier (base vie, aire de stationnement des véhicules et engins), la gestion des déchets, l'installation de la boîte à pharmacie, le règlement intérieur, les consignes de sécurité et d'extincteur, de mesure d'hygiène, l'insuffisance d'EPI, de panneaux de signalisation et de main d'œuvre, etc. Pour répondre à la question de savoir si ces acteurs s'impliquent-ils dans la mise en œuvre de ces mesures. Après avoir révélé l'état de mise en œuvre et du suivi desdites mesure, il s'avère que, le taux de réalisation de AKILI BTP et LOGISTIC SS est faible (47%). En outre, au niveau du suivi, celui effectué par la MDC est élevé (75%), par l'AGEROUTE est faible (30%) et par le PSAC est moyen (50%). Quant à l'ANDE, le suivi n'a pas été réalisé conformément à la réglementation ivoirienne. Les taux définis sont justes une extrapolation arbitraire en fonction des mesures réalisées par les entreprises de travaux et du suivi des travaux par les acteurs concernés.

III RECOMMANDATIONS

Au vu des résultats présentés ainsi que les analyses, il s'avère nécessaire de formuler des recommandations de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par les entreprises de travaux ainsi que les acteurs chargés de réaliser le suivi.

3- 1 Au niveau des entreprises de travaux

Dans le domaine des travaux, de bonnes conditions de travail sont essentielles au bon avancement du projet. Ainsi, l'installation de la base vie d'un chantier de réhabilitation de route rurale ne doit pas être négligée. Pour ce faire :

- l'emplacement de la base vie doit être défini à l'amont par le consultant en tenant compte des critères d'installation du chantier ;

- une fois le site identifié, les entreprises de travaux doivent dimensionner une base vie préfabriquée et modulable qui prévoit un bureau, une salle de réunion ainsi qu'un WC qui tiendra compte de l'effectif maximum du personnel de chantier (construction d'un bungalow) ;

- le PGES-chantier doit être élaboré dans un délai de quinze (15) jours avant le démarrage des travaux pour assurer la gestion des aspects de santé, sécurité, environnementaux et sociaux liés au travaux ;

Concernant les panneaux de signalisation, les EPI et la main d'œuvre locale, il faut :

- renforcer les panneaux de signalisation sur le site des travaux ;
- installer les panneaux de signalisation aux endroits stratégiques pour prévenir les accidents de circulation ;

- mettre à la disposition du personnel de chantier des tenues de travail correct règlementaire et en bon état ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propre à leur activité (chaussure de sécurité, casque, botte, chasuble et gants, etc.) ;

- veiller au port scrupuleux des EPI sur le chantier, en cas de manquement des mesures coercitives (avertissement, mise à pieds et renvoi) doivent être appliquées au personne concernée ;

- estimer le niveau de bruit pendant les travaux, s'il est au-delà du seuil, prévoir des EPI contre les nuisances sonores ;

- renforcer le recrutement de la main d'œuvre locale.

En ce qui concerne les extincteurs :

- installer deux extincteurs, l'un à la base vie et l'autre dans le véhicule sur le chantier ;
- former le personnel à son utilisation.

Installer un règlement intérieur qui doit être porté à la connaissance des travailleuses et affiché de façon visible au sein de la base vie mentionnant :

- respect de l'environnement ;
- traitement des déchets (collecte, tri et dépôts) ;
- comportement à adopter par les personnes présentes sur ou intervenant pour le compte du chantier ;
- mesure d'hygiène ;
- consigne de sécurité ;
- actions prévues en cas d'accident ;
- obligations en matière de conduite des véhicules et engins, réparation et l'entretien de véhicule.

Pour les déchets solides, il faut :

- installer des réceptacles (bac à ordures) à la base vie et sur le chantier pour recevoir les déchets. Ceux-ci seront triés en vue de distinguer les déchets recyclables et à transmettre au fournisseur. Les déchets inertes seront transférés à la décharge ;
- former le personnel à la méthode de caractérisation des déchets.

Pour les huiles de vidange, il faut installer des fûts sur les engins pour recueillir ces huiles.

Les travaux de réhabilitation des routes rurales occasionnent des accidents de travail et des maladies, pour prévenir ceux-ci, il est indispensable de se doter une boîte à pharmacie équipée de médicaments de premier nécessité avant le déroulement des activités.

Pour le stationnement d'engins et véhicules, il faut :

- aménager une aire terre-plein avec en fondation un de graves, bordée en périphérie par un merlon d'au moins 30 cm de hauteur avec un relevé du polyane.

Concernant les accords, ils doivent être signés par les propriétaires après analyse des zones d'emprunt. Les entreprises de travaux doivent déclarer les zones d'emprunt à la Direction Départementale de l'Industrie et de Mine de Soubré.

En ce qui concerne l'environnementaliste, doit avoir un niveau ingénieur, contractuel durant les six (6) mois d'activités pour veiller à la mise en œuvre desdites mesures.

3-2 Au niveau de la MDC

A ce niveau, il faut :

- léguer à la MDC une autorité suffisante pour effectuer la surveillance des travaux ;
- PGES-Chantier doit être passé en revue et approuvé par la MDC dès sa réception qui couvrira tous les impacts identifiés ainsi que les mesures appropriées ;
- associer la MDC à la réception des travaux ;
- mettre en place un système de communication efficace entre les acteurs du projet ;
- fournir un programme formel de contrôle et de surveillance des mesures environnementales et sociale dès la signature du contrat avec l'AGERROUTE.

3-3 Au niveau de l'AGERROUTE

Il faut :

- instaurer une composante technique et environnementale afin de vérifier que les mesures établies ont été mises en œuvre avant la réception des travaux ;
- analyser la qualité des rapports de suivi environnemental et social avant de transmettre à l'UC-PSAC ;
- faire participer les filières et l'UC-PSAC à la Commission d'Ouverture d'analyse et de Jugement des Offres pour la sélection des entreprises de travaux ;
- revoir la durée du contrat de l'environnementaliste de la MDC;
- renforcer le pouvoir de la MDC ;
- établir un programme formel de suivi ;

- renforcer le personnel.

3-4 Au niveau du PSAC.

- établir un programme formel de suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ainsi que le renforcement du suivi des travaux;
- signer le protocole ANDE-PSAC lié à la prestation des activités ;
- prévoir un délai de 72 heures pour analyser les rapports de suivi des mesures environnementales et sociales ;
- indemniser les populations pour perte de bien (plants, etc.) avant l'exécution des travaux.

3-5 Au niveau de l'ANDE

Pour que le suivi des mesures environnementales et sociales soit effectué dans les règles de l'art, l'ANDE doit :

- proposer un programme de suivi environnemental et social incluant les composantes de l'environnement pouvant être affectées par le projet à chaque phase de réalisation des travaux dès la validation du rapport ;
- mettre à la disposition de l'ANDE des matériels adéquats pour mesurer les indicateurs environnementaux ;
- renforcer le personnel avec des compétences techniques ;
- décentraliser l'ANDE dans toutes les régions ;
- rendre l'ANDE autonome avec des pouvoirs de décision ;
- prévoir une législation pour l'installation de la base vie d'un chantier moins de 6 mois ;
- renforcer le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement de l'article 12.

3-6 Au niveau des villageois

Il faut :

- prévoir un comité de suivi dans le PGES en mettant à leur disposition des ressources nécessaires afin de recueillir des informations et traiter les différends ;
- sensibiliser la population riveraine vivant le long de l'itinéraire à la protection de l'environnement ainsi que sur les aspects environnementaux, si possible insérer dans le PGES lors de la réalisation de l'étude qui se fera par l'ANDE ou un cabinet durant deux semaines.

Il est primordial de prévoir dans le PGES :

- la qualité de l'air et le niveau des nuisances sonores en amont avant l'exécution des travaux dans les zones traversées par le projet ;
- les mesures telles que le règlement intérieur sur le site des travaux et des extincteurs, etc.

CONCLUSION

L'étude de l'état des lieux de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire a relevé des insuffisances. Par ailleurs, des non conformités ont été constatés lors de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par AKILI BTP et LOGISTIC SS. Ainsi, nous disons que l'application des mesures environnementales et sociales sur le site est faible avec un taux de réalisation de 47%. Concernant le suivi, il a été constaté qu'il n'a pas été réalisé par l'ANDE, celui réalisé par la MDC est élevé (75%), par le PSAC est moyen (50%) et l'AGEROUTE est faible (30%). Toutefois, un comité de suivi a été observé dans les villages traversés par les itinéraires en vue de recueillir les informations auprès des bénéficiaires, traiter les différends et faire remonter celles-ci aux entreprises de travaux et au PSAC.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIES

COTE D'IVOIRE, 1996. Code de l'environnement, 24 p.

COTE D'IVOIRE, 2010. Rapport du plan d'investissement détaillé pour la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), 11 p.

CIRMA-AZ CONSULT, 2017. Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 143,2 km de routes rurales dans les régions du Poro et du Béré (mission D₃₋₁), Côte d'Ivoire, 50 p.

ETTIEN N., 2012. Rapport du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire, 84 p.

GBELLE M., 2013. Rapport du Cadre de Politique de Réinstallation du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire, 109 p.

HYDRO-CO, 2017. Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 44, 4 km de routes rurales dans la région de la Nawa (mission A₃), Côte d'Ivoire, 27 p.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Nawa>: consulté le 16/01/2018

IETF/NATRA, 2016. Rapport du constat d'impact environnemental et social des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 50,9 km de routes rurales dans la région de la Nawa (Soubré, Méagui et Guéyo), Côte d'Ivoire, 233 p.

METEA-TED/BPL, 2017. Rapport du constat d'impact environnemental et social des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 93,3 km de routes rurales dans les régions de Sud-comoé et la Mé, Côte d'Ivoire, 194 p.

METEA-GROUPEMENT TED INGENIEURS CONSEIL/BPL PROJECT EXPERT COTE D'IVOIRE, 2017. Rapport du constat d'impact environnemental et social des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 29 km de routes rurales dans les régions du PORO et BERE, Côte d'Ivoire, 226 p.

MENSO, 2016. Rapport du constat d'impact environnemental et social des travaux de reprofilage lourd et traitement de point critique de 374,5 km dans les régions du Hambol, du Gbeke et du Gontougo, Côte d'Ivoire, 185 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2011. Rapport de Stratégie Nationale de Développement Durable, Côte d'Ivoire, 17 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, 1995. Plan National d'Action pour l'Environnement, Tome II : Plan d'Action Environnemental de la Côte d'Ivoire, 58 p.

news.abidjan.net/h/527425.html : monographie de la région de soubré, 3 page, publié le 28/02/2015, consulté le 16/02/2018

PRI-CI, 2013. Rapport du constat d'impact environnemental et social des travaux pour l'amélioration de l'état du réseau prioritaire de piste agricole dans la région de la Nawa (Soubré et Guéyo), Côte d'Ivoire, 362 p.

PSAC, 2014. Manuel des procédures administratives financières et comptables de l'Unité de Coordination du Projet, Côte d'Ivoire, 198 p.

RGPH, 2014. Résultats globaux. www.ins.ci/n/documents/rgph/ivoirien 18 plus.pdf, 12 p, publié le 14/03/2016, consulté le 19/01/2018

SEFCO-CI/ENVITECH-CI, 2016. Rapport du constat d'impact environnemental et social des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques 289 km dans les régions du Poro, de la Bagoue, du Tchologo et du Hambol, Côte d'Ivoire, 170 p.

T. CONSULT, 2017. Rapport de suivi environnemental et social des travaux de reprofilage lourd et traitement de points critiques de 41 km de routes rurales dans la région de la Nawa (mission 1-phase 2), Côte d'Ivoire, 40 p.

YAO A., 2012. Rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de construction et de bitumage des voies d'accès de l'aéroport international de Ouagadougou/Donsin (tronçon de la RN3, Bretelle Est et Brette Ouest), mémoire de master en ingénierie de l'eau et de l'environnement, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, 85 p.

ANNEXES

ANNEXE I : Politiques Opérationnelles

Ce sont :

- PO 4.01 Evaluation Environnementale

L'objectif de la PO 4.01 est de s'assurer que les projets financés par la Banque sont viables et faisables sur le plan environnemental, et que la prise des décisions s'est améliorée à travers une analyse appropriée des actions et leurs probables impacts environnementaux. Cette politique est déclenchée si un projet est susceptible de générer des impacts environnementaux potentiels (négatifs) sur la zone d'influence. Elle couvre les impacts sur l'environnement physique (air, eau et sol), le cadre de vie, la santé et la sécurité des populations, les ressources culturelles physiques et les préoccupations environnementales au niveau transfrontalier et mondial. (Banque Mondiale, 1999). Le PSAC est interpellé par cette politique car certaines activités telles que la réhabilitation des routes de desserte agricole peuvent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La PO 4.01 décrit aussi les exigences de la consultation et de diffusion. L'Emprunteur consulte les groupes affectés par le projet et les Organisation non Gouvernementale à propos des aspects environnementaux du projet et tient compte de leurs préoccupations. Il doit consulter au moins deux fois le groupe. Une consultation un peu avant la sélection environnementale et la fin de la rédaction des termes de référence pour l'évaluation environnementale et sociale et une seconde, lorsque le rapport d'évaluation environnementale et sociale d'un projet est élaboré. En outre, l'emprunteur se concerta avec ces groupes tout au long de la mise en œuvre du projet pour discuter les questions relatives aux évaluations environnementales et sociales qui les affectent. L'Emprunteur donne les informations pertinentes assez rapidement avant les consultations, et dans un langage accessible aux groupes consultés. L'emprunteur rend disponible le projet d'évaluation environnementale et sociale dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. Sur autorisation de l'Emprunteur, la Banque diffusera les rapports appropriés à son web.

-PO 4.04 Habitats Naturels

Les différents travaux à entreprendre dans le cadre du présent projet affecteront les formations végétales ainsi que les habitats naturels. De ce fait, il est nécessaire de prendre des mesures

idoines pour limiter la destruction de ces habitats naturels et de perturber considérablement la vie des animaux.

-PO 4.09 Gestion des Pestes

Pour répondre aux exigences de la PO, un Plan de Gestion des Pestes (PGP) a été élaboré. Ce plan vise à identifier les problèmes des pestes et des pesticides majeurs qui concernent le PSAC, à décrire le contexte de santé publique et institutionnel, définit les paramètres globaux pour minimiser les effets potentiels négatifs spécifiques sur la santé humaine et l'environnement.

-PO 4.11 Ressources Culturelles Physiques

Cette politique procède à une enquête et à l'identification des ressources culturelles physiques potentiellement affectées. Les activités du projet peuvent générer des impacts négatifs sur les ressources culturelles physiques, il est nécessaire d'inclure des mesures d'atténuation.

-PO 4.12 Réinstallation Involontaire des populations

L'objectif de la PO/PB 4.12 est d'éviter ou de minimiser la réinsertion involontaire là où cela est faisable, en explorant toutes les autres voies alternatives de projets viables. Le PSAC prévoit la construction et/ou la réhabilitation de pistes rurales, qui vont nécessiter dans certains cas une acquisition de terres. De ce point de vue, le PSAC s'assurera de la conformité des activités en rapport à l'expropriation et à la réinstallation des populations déplacées.

ANNEXE II : Autres organismes publics nationaux

Tableau I : Autres organismes publics nationaux

Intitulé des structures	Attributions
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	Le MIS est concerné par la protection de l'environnement en raison de l'implication des collectivités territoriales et locales qui lui sont rattachées.
Ministère des Eaux et Forêt (MINEF)	MEF est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de protection des eaux et des forêts à travers la Direction de la Gestion et de la Protection des Ressources en Eau (DGPRES).
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP)	Le MSHP est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de santé et d'hygiène publique. La politique de santé en Côte d'Ivoire est fondée sur les Soins de Santé Primaire (SSP).
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)	Le MEPS est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de l'emploi, de lutte contre la pauvreté et des questions liées aux affaires sociales, veille à l'embauche du personnel local et à la mise en œuvre de la politique sociale à travers la CNPS.
Ministère des Industries et des Mines (MIM)	Le MIM conçoit et met en œuvre la politique nationale en matière de mines, de développement de l'industrie, de promotion du secteur privé. Il est représenté par la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG), et précisément par la Direction de l'Exploitation Minière, Artisanale et des carrières (DEMAC) qui est concernée par l'ouverture d'éventuelle zones d'emprunt.
Ministère du Transport (MT)	Le MT est chargé de suivre et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de transports, en vue de moderniser le système des transports et d'organiser les activités de ce domaine.

ANNEXE III : Données de températures et de pluviométries, production du café et du cacao du département de Soubré

Tableau I : Données de pluviométries et de températures

Mois	Pluviométries en (mm)	Température en °C
Janvier	0	25,4
Février	36	27,3
Mars	102	27,2
Avril	265,6	27,3
Mai	210,5	27,1
Juin	245,1	25,7
Juillet	26,3	25,2
Août	92,1	24,6
Septembre	51,5	26
Octobre	189,2	26,2
Novembre	114,3	26,4
Décembre	10,1	25,2

Source : Groupement IETF/NATRAN, 2017 à partir des données de la SODEXAM 2016

Tableau II : Production (tonnes) du café et du cacao du département de Soubré de 1997 à 2005

Années	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Café	3875	2600	7460	5948	3582	2756	649	461
Cacao	98480	131 440	158 780	137 025	142 470	152 315	301 349	480 000

Source : MINAGRI, DSDI, BCC, 2006

ANNEXE IV : liste de présence des personnes rencontrées

Nom et prénoms	Structure	Fonction	Date
KOUADIO Solange	DD Industrie et Mines	Directrice Départementale de Soubré	06/03/2018
KOUADIO Clément	DR Environnement	Représentant du DR Soubré	06/03/2018
YAHY G. Yves	CSAS Soubré	Dr DD santé de Soubré	06/03/2018
COULIBALY I. Kagnota	AKILI BTP	Conducteur travaux	07/03/2018
SOMPLEI K. Jean marie	AKILI BTP	Répondant environnement	07/03/2018
KOBLY Logbo Maxim	néant	Planteur	07/03/2018
GNIZAKO Denis	néant	Chef de village	07/03/2018
ZONA Norbert	néant	Président des jeunes	07/03/2018
SANOGO Sohaliho	LOGISTIC SS	Surveillant	07/03/2018
KOUAME Konan Gervais	HYDRO-CO	Surveillant	07/03/2018
KOFFI N'Dri Olivier	néant	secrétaire de la jeunesse	07/03/2018
KOFFI Kouadio	néant	chef de village	07/03/2018
GNAME Kanga	MINADER	Directeur Régional de Soubré	08/03/2018
N'DAMAN A. Josette	ANDE	CE	13/03/2018
YAO Denis	ANDE	CE	13/03/2018
M ^{me} GONSAN Patricia	ANDE	CE	13/03/2018
Dr Cisse Mamadou	ANDE	Sous-directeur	13/03/2018
MESSOU Yao Yao Arsène	LOGISTIC SS	Environnementaliste	15/03/2018
Dr YOBOUE Kouadio B.	HYDRO-CO	Environnementaliste de la MDC	07/03/2018
AKA RODRIGUE	AGEROUTE	Ingénieur routier	30/03/2018
YOBOUE Jean Claude	PSAC	Environnementaliste	13/05/2018

ANNEXE V : Questionnaires d'enquête
--

I-ENTREPRISES DE TRAVAUX

Filière concernée : Région : Département :

Numéro de fiche : Date : / / Localité :

Entreprise des travaux : N° lot : Itinéraire : longueur :

A-Identification de la personne enquêtée

Nom :

Prénoms :

B-Application des mesures environnementales et sociales

1 –PGES- chantier

Quelle est la date de validation du PGES-chantier

Quelle est la date de démarrage effective des travaux ?.....

Aviez-vous sensibilisé la population et le personnel au PGES-Chantier ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à quelle période ? Avant les travaux ☐ Pendant les travaux ☐ Après les travaux ☐

2- Installation de chantier

Lors de l'installation de chantier pour l'exécution des travaux, aviez-vous choisi l'emplacement du site en tenant compte :

a- des points d'eau située à une distance d'au moins 500 m ? Oui ☐ Non ☐

b- zones agricoles ? Oui ☐ Non ☐

c- des zones sensibles telles que les zones de manipulation ou de stockage des produits inflammables ? Oui ☐ Non ☐

d- des ressources naturelles ? Oui ☐ Non ☐

e- des habitations ? Oui ☐ Non ☐

A quel moment implantez-vous la base de chantier ?

Pendant les travaux ☐ Avant les travaux ☐ Après les travaux ☐

Quel site aviez-vous choisi pour l'installation de chantier ?

Ancien site ou dégradés par l'érosion ☐ Nouveau site à débroussailler ☐

La MDC a-t-elle validé votre installation ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Aviez-vous établi un plan d'installation et de cantonnement pour accueillir le matériel et le personnel?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?..... Si oui, à qui aviez-vous transmis ce plan?.....

3-Sol

A quelle profondeur aviez-vous décapé ou dénudé le sol? 10 cm ☐ 40 cm ☐ Autres

Aviez-vous aménagé des aires étanches pour le stationnement, l'entretien et le lavage des engins ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....Si oui lesquelles ?.....

Aviez-vous décapé les sols souillés par le déversement des huiles de vidange et hydrocarbure pour éviter la contamination du sol ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Si oui, quelle est la quantité/volume de terre décapée ?..... Où ces sols souillés sont-ils évacués ?.....

4- Eaux de surface et souterraine

Aviez-vous mené les opérations de vidange d'engins sur des surfaces étanches ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Aviez-vous maintenu l'écoulement naturel des eaux pendant les travaux d'ouvrage d'art (pont, dalot et buse)? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

5-Foncier et culture agricole

Est-ce que les accords entre les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux sont signés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à quel moment ? Avant l'exploitation ☐ pendant l'exploitation ☐ à la fin des travaux ☐

Y-a-t-il des plants détruits lors de l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

6-Végétations et faunes

L'abattage des arbres est-il limité ? Oui ☐ Non ☐ pourquoi ?.....

7-Qualité de l'air

L'arrosage à la traversée des villages est-il effectué ? Oui ☐ Non ☐ Si oui Combien de fois/jour.....

Effectuez-vous le contrôle technique des véhicules et engins? Oui ☐ Non ☐

Les camions issus des zones de gravelet pour le chargement de sable et gravier sont-ils couverts ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?..... Si oui avec quel matériel ?.....

8-Nuisance sonore

Quel est le niveau de bruit à l'état initial ? 10 dB ☐ 20 dB ☐ Autres.....

Quel est le niveau de bruit enregistré pendant les travaux ? 100 dB ☐ 70 dB ☐ Autres.....

9-Gestion des déchets, hygiène et cadre de vie

Quels sont les déchets générés sur la base-vie et sur le chantier ? Papiers plastiques ☐ pot de peinture ☐ chevron ☐ emballage de ciment ☐ Autres.....

Existe-t-il des bacs à ordures sur la base-vie et sur le chantier pour collecter les déchets solides?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Les déchets générés sont-ils triés avant leurs rejets ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Où les déchets sont-ils transités après leur collecte?

Décharge contrôlée ☐ Décharge non contrôlée ☐ Dans la nature ☐

Existe-t-il des mesures d'hygiène sur le site ? Oui ☐ Non ☐

Existe-t-il des latrines sur la base-vie ? Oui ☐ Non ☐

10- Santé Sécurité des personnes

Quels sont les EPI mis à la disposition du personnel du chantier? Casque anti-bruit ☐

gant ☐ chasuble ☐ chaussure de sécurité ☐ Autres.....

Quels sont les panneaux de signalisation prévus à l'approche des chantiers ?.....

A quel moment faites-vous la sensibilisation VIH/SIDA et la sécurité routière ?

Avant ☐ Pendant les travaux ☐ Après les travaux ☐

Sensibilisez-vous les ouvriers sur les risques liés à l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Il y a eu t-il interruption des trafics pendant l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Existe-t-elle une boîte à pharmacie? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Où se trouve t-elle ? sur le site ☐ en dehors du site ☐ Autres

Quelles sont les consignes de sécurité sur le site ?.....

Aviez-vous un règlement intérieur sur le site ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Existe-t-il un extincteur en cas d'incendie sur le site ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Si oui lesquels ?.....

11- Zone d'emprunt

Quelles sont les étapes des zones d'emprunt ?.....

Combien de zone d'emprunt aviez-vous identifiées ?.....

La MDC a-t-elle validé le site ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

12- Emploi

Aviez-vous recruté la main d'œuvre locale? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Si oui combien ?.....

13 Difficultés rencontrés

Quelles sont les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales?

.....

Aviez-vous un environnementaliste sur le chantier ? Oui ☐ Non ☐
Pourquoi ?.....

Si oui est-il régulièrement sur le site ? Oui ☐ Non ☐

II -ANDE

Numéro de fiche :..... Date :...../...../..... Ville:.....

Structure.....

A-Identification de la personne enquêtée

Nom :..... Prénoms :.....

Poste occupé :.....

B-SUIVI

1-Validation des études

Sur le projet PSAC, combien de rapport de CIES aviez-vous validé ?.....
si oui combien ?.....

Aviez-vous validé les TDRs des études de CIES pour les catégories B ? Oui ☐ Non ☐

2- Responsable de suivi

Qui en charge du suivi des mesures environnementales et sociales au niveau de l'ANDE ?.....

3-Réalisation de suivi

Réalisez-vous le suivi des travaux? Oui ☐ Non ☐

Si oui Combien fois/mois ?..... ET A quel moment ?

Au démarrage du chantier ? Oui ☐ Non ☐

Pendant les travaux ? Oui ☐ Non ☐

Pendant l'exploitation ? Oui ☐ Non ☐

A la fin du chantier ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que vous produisez des rapports de suivi à chaque phase ? Oui ☐ Non ☐

Si oui ces rapports contiennent-ils des recommandations à l'endroit :

PSAC ☐ MDC ☐ Entreprise de travaux ☐ AGEROUTE ☐

Faites-vous le suivi de ces recommandations Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Est-ce que vous aviez participez à la mise en place du comité de suivi dans les villages traversés par les itinéraires ? Oui ☐ Non ☐

C-application des mesures environnementales et sociales

1-installation de chantier

Est-ce que vous vérifiez le site d'implantation de la base du chantier? Oui

Si Oui ☐

Non ☐

Pourquoi ?.....

2-Sol, eau de surface et souterraine

Quel est la largeur du sol décapé ? 15 cm ☐ 30 ☐ 20 cm ☐

Est-ce que les aires étanches sont aménagées pour le stationnement, le lavage et l'entretien des engins ? Oui ☐ Non ☐ Si oui lesquelles ?.....

Est-ce que les huiles de vidange et hydrocarbures sont déversés sur le sol ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, les sols souillés sont-ils décapés ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Si oui, où sont-ils rejetés ?.....

Est-ce que l'écoulement normal des eaux est maintenu pendant la construction d'ouvrage d'art (buse et dalot) ? Oui ☐ Non ☐

Aviez-vous analysé la qualité de l'eau dans les endroits de pose d'ouvrage d'art ? Oui ☐ Non ☐

3- Foncier et culture agricole

Est-ce que les accords entre les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux sont signés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à quel moment ? Avant l'exploitation ☐ pendant l'exploitation ☐ à la fin des travaux ☐

Y-a-t-il des cas de destruction de plants lors de l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

4-air

L'arrosage à la traversée des villages est-il réalisé? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien fois/jours.....

Les entreprises effectuent-elles le contrôle technique de leur véhicule et engin ? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien de fois dans le mois ?.....

5-Nuisance sonore

Est-ce que les nuisances sonores sont limitées ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à combien ?.....

6-Gestion des déchets, hygiène et cadre de vie

Quelle est la nature des déchets produits ?.....

Existe-t-il des bacs à ordures ? Oui ☐ Non ☐

Où ces déchets collectés sont-ils rejetés ?.....

7-Santé sécurité des personnes

Est-ce que les EPI sont mis à la disposition des ouvriers de chantier ? Oui ☐ Non ☐

Si oui lesquels ?.....

Ces EPI sont-ils suffisants ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que les entreprises ont réalisé les campagnes de sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière?

Oui ☐ Non ☐ Si oui a quel moment ?.....

Y a-t-il interruption des trafics pendant l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que les ouvriers sont sensibilisés aux risques liés aux travaux ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce qu'il existe une boîte à pharmacie sur le chantier ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Est-ce qu'il existe des extincteurs sur la base vie ainsi que dans les engins de chantier ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

8-Zone d'emprunt

Est-ce que les entreprises démontent les matériaux et équipement de chantier ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que les entreprises remettent en état les zones d'emprunt après les travaux ?

Oui ☐ Non ☐

Est-ce que vous participez à la réception des travaux ? Oui ☐ Non ☐

9-Site culturel

Est-ce qu'il y a des sites culturels dans l'emprise du projet ? Oui ☐ Non ☐

10-Emploi

Est-ce que les entreprises de travaux emploient la main d'œuvre ? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien ?.....Et combien de femme ?.....

11-Difficulté rencontrés

Quels sont les moyens mis à votre disposition pour effectuer le suivi des activités ?.....

Quelles sont les difficultés qu'aviez-vous rencontrées lors du suivi de la mise en œuvre de ces mesures environnementales et sociales ?.....

.....

Les mesures préconisées ont-elles atténuées les impacts sur l'environnement physique et humain ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Quelles sont les recommandations faites lors du suivi des activités ?.....

III- Mission De Contrôle

Filière concernée : Région : Département :

Numéro de fiche : Date :/...../..... Ville:.....

Mission De Contrôle.....

A-Identification de la personne enquêtée

Nom : Prénoms :

Poste occupé :

B-Suivi

Réalisez-vous le suivi des activités ? Oui ☐ Non ☐

Si oui Combien fois/mois ?..... Et A quel moment ?

Au démarrage du chantier ? Oui ☐ Non ☐

Pendant les travaux ? Oui ☐ Non ☐

Pendant l'exploitation ? Oui ☐ Non ☐

A la fin du chantier ? Oui ☐ Non ☐

Communiquez-vous avec les acteurs du projet ? Oui ☐ Non ☐

Participez-vous à la réception des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Faites-vous les mises en demeure ? Oui ☐ Non ☐ oui a quel moment ?.....Est-elle régulière ?.....

C-Application des mesures environnementales et sociales

1-PGES-chantier

A quelle date les entreprises ont-elles élaboré leur PGES-chantier ?.....

A quelle date aviez-vous validé et transmis le PGES-chantier aux entreprises ?.....

2-installation de chantier

L'installation de chantier des entreprises des travaux respecte-t-elle les normes environnementales et sociales telles que prévues dans le PGES ? Oui ☐ Non ☐
Pourquoi ?.....

Aviez-vous validé l'installation du site ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Si oui à quelle période ? Pendant les travaux ☐ Avant ☐ Après ☐

Aviez-vous reçu un Plan d'Installation Chantier des entreprises ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi.....

3-Sol, eau de surface et souterraine

Le décapage du sol est-il limité pour prévenir l'érosion ?.....

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?..... Si oui à quelle profondeur ?.....

Aviez-vous trouvé des aires étanches aménagées pour le stationnement, le lavage et l'entretien des engins ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Si oui, lesquelles ?.....

Les sols souillés sont-ils décapés ? Oui ☐ Non ☐ Si oui où sont-ils rejetés ?

Les opérations de vidange sont-ils menées sur des surfaces étanches ? Oui ☐ Non ☐

Pendant les travaux d'ouvrage d'art (pont, dalot et buse), l'écoulement naturel des eaux est-il maintenu ? Oui ☐ Non ☐ Si oui comment ?.....

D'où proviennent les eaux d'arrosage ?.....

4-Végétation

L'abattage des arbres est-il limité ? Oui ☐ Non ☐

5-Qualité de l'air

Arrosage à la traversée des villages est-il effectué régulièrement ? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien de fois/jours ?.....

Les entreprises de travaux effectuent-elles le contrôle technique de leurs engins et véhicules ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Si oui combien de fois/mois ?..... Les engins et véhicules sont-ils à jour de leur visite technique ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Quelle est la vitesse minimale autorisée sur le site ?.....

les camions issus des zones de gravelet pour le chargement de gravier et sable sont-ils couverts ?.....

7-Nuisance sonore

Aviez-vous déterminé le niveau de bruit du fait des activités? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?..... Si oui à Combien ?.....

Aviez-vous identifié les zones d'activités émettant plus de bruit ? Oui ☐ Non ☐ Si oui lesquelles.....

Aviez-vous identifié les heures de travail les plus bruyant ? Oui ☐ Non ☐

Si oui lesquelles ?.....

8-Gestion des déchets, hygiène et cadre de vie

Quels sont les déchets générés sur la base-vie et sur le chantier ? Papiers plastiques ☐ pot de peinture ☐ chevron ☐ emballage de ciment ☐ Autres.....

Ces déchets sont-ils triés avant leur stockage? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Existe-t-il des bacs à ordures sur le site pour collecter les déchets ? Oui ☐ Non ☐

Où ces déchets sont-ils transités après leur stockage ?.....

Existe-t-il des mesures d'hygiène sur le site ? Oui ☐ Non ☐

Si oui lesquelles ?.....

Existe-il des latrines sur la base-vie ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

.

9-Santé sécurité des personnes

Quels sont les EPI mis à la disposition du personnel du chantier? Casque anti-bruit ☐

gants ☐ chasuble ☐ chaussure de sécurité ☐ Autres.....

Quels sont les panneaux de signalisation prévus à l'approche des chantiers ?.....

La sensibilisations sur les risques liés aux travaux est-elle effectuée? Oui ☐ Non ☐

si oui combien de fois/semaine ?.....

La sensibilisation VIH/SIDA est-elle effectuée ?Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Si oui a quel moment ?.....

Y a-t-il interruption des trafics pendant l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

existe-t-elle des consignes de sécurité sur le site ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

existe-t-il un règlement intérieur sur le site ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Lors de votre contrôle sur le site des travaux, aviez-vous trouvé une boîte à pharmacie ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?..... Si oui quel est son contenu ?..... Où se trouve t-elle ?.....

existe-t-il des extincteurs au sein de la base vie ainsi que dans les engins de chantier ? Oui ☐

Non ☐ Pourquoi ?..... Si oui lesquels ?.....

10-Zone d'emprunt

Les différentes étapes des zones d'emprunt sont-elles respectées par les entreprises?

Oui ☐ Non ☐ Si oui lesquelles ?.....

Combien de zone d'emprunt aviez-vous identifié ?.....

Aviez-vous validé le site des zones d'emprunt ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Les zones d'emprunt sont-elles réhabilitées ?Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

11-Emploi

La main d'œuvre locale est-elle recrutée pendant l'exécution des travaux?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....Si oui combien ?.....

12-Difficulté rencontrés

Quelles sont les difficultés qu'aviez-vous rencontrées lors du contrôle de la mise en œuvre de ces mesures environnementales et sociales ?.....

.....

L'environnementaliste des entreprises des travaux est-il régulièrement sur le chantier ?

Oui ☐ Non ☐ si oui combien fois/jour ?.....

IV-AGEROUTE

Numéro de fiche :..... Date :...../...../..... Ville:.....

Structure.....

A-Identification de la personne enquêtée

Nom :..... Prénoms :.....

Poste occupé :.....

1-Elaboration de rapport

Sur le projet PSAC, combien de rapport de CIES aviez-vous reçu?.....

2-Responsable de suivi

Qui en charge du suivi des mesures environnementales et sociales au démarrage des activités, pendant les travaux, en exploitation et la fin du chantier ?.....

3-Réalisation de suivi

Réalisez-vous le suivi des activités ? Oui ☐ Non ☐

Si oui Combien de fois/mois ?..... Et à quel moment ?

Au démarrage du chantier ? Oui ☐ Non ☐

Pendant les travaux ? Oui ☐ Non ☐

Pendant l'exploitation ? Oui ☐ Non ☐

A la fin du chantier ? Oui ☐ Non ☐

Le personnel est-il suffisant pour effectuer le suivi des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que vous produisez des rapports de suivi à chaque phase ? Oui ☐ Non ☐

Si oui ces rapports contiennent-ils des recommandations à l'endroit :

PSAC ☐ MDC ☐ Entreprise de travaux ☐ ANDE ☐ Autres.....

Faites-vous le suivi de ces recommandations ? Oui ☐ Non ☐

Analysez-vous les rapports de suivi de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?

Oui ☐

Non ☐

C-application des mesures environnementales et sociales

1-Sol, eau de surface et souterraine

Est-ce que les aires étanches sont aménagées pour le stationnement, le lavage et l'entretien des engins ? Oui ☐ Non ☐ Si oui lesquelles ?.....

Est-ce que les huiles de vidange et hydrocarbures sont déversés sur le sol ? Oui ☐ Non ☐

Ces sols souillés sont-ils décapés ? Oui ☐ Non ☐ Si oui, où sont-ils rejetés ?.....

Est-ce que l'écoulement normal des eaux est maintenu pendant la construction d'ouvrage d'art (buse et dalot) ? Oui ☐ Non ☐

2- Foncier et culture agricole

Est-ce que les accords entre les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux sont signés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à quel moment ? Avant l'exploitation ☐ pendant l'exploitation ☐ à la fin des travaux ☐

Y-a-t-il des cas de destruction de plants lors de l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Si oui ces personnes ont-elles été indemnisées ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à combien ?.....

3-air

L'arrosage à la traversée des villages est-il réalisé ? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien fois/jours.....

Les entreprises effectuent-elles le contrôle technique de leur véhicule et engin ? Oui ☐ Non ☐
Si oui combien de fois de fois/semaine ?.....

4-Nuisance sonore

Est-ce que les nuisances sonores sont limitées ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à combien ?.....

5-Gestion des déchets, hygiène et cadre de vie

Quelle est la nature des déchets produits ?.....

Existe-t-il des bacs à ordures ? Oui ☐ Non ☐

Où ces déchets collectés sont-ils réjetés ?.....

6-Santé sécurité des personnes

Est-ce que les EPI sont mis à la disposition des ouvriers de chantier ? Oui ☐ Non ☐

Si oui lesquels ?.....

Ces EPI sont-ils suffisants ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que les entreprises ont réalisé les campagnes de sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière?

Oui ☐ Non ☐ Si oui a quel moment ?.....

Y a-t-il interruption des trafics pendant l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Quels sont les panneaux de signalisation prévus à l'approche des chantiers ?.....

Est-ce qu'il y a une boîte à pharmacie sur le chantier ? Oui ☐ Non ☐

7-Zone d'emprunt

Les entreprises démontent-elles les matériaux et équipement de chantier Oui ☐ Non ☐

Les zones d'emprunt sont-elles remises en état avant la réception des travaux ?

Oui ☐ Non ☐

Les zones d'emprunt sont-elles déclarées à la Direction Départementale de mines et de l'industrie de Soubré ? Oui ☐ Non ☐

Un état des lieux contradictoire vous est dressé à la fin du chantier ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui lequel ?.....

A quel moment faites-vous la réception des travaux ?

Quels types de réception faites-vous à la fin du chantier ?.....

Quels sont les acteurs qui y participent à la réception ?

8-Site culturel

Est-ce qu'il y a des sites culturels dans l'emprise du projet ? Oui ☐ Non ☐

9-Emploi

Est-ce que les entreprises de travaux emploient la main d'œuvre? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien ?.....Et combien de femme ?.....

10-Difficulté rencontrées

Quels sont les moyens mis à votre disposition pour effectuer le suivi des activités ?

.....
.....

Quelles sont les difficultés qu'aviez-vous rencontrées lors du suivi de la mise en œuvre de ces mesures environnementales et sociales ?.....

.....

V-PSAC

Numéro de fiche : Date :/...../..... Ville:.....

Structure.....

A-Identification de la personne enquêtée

Nom : Prénoms :

Poste occupé :

B- Suivi

1-élaboration de rapport

Aviez-vous réalisé les études de sélection environnementale et sociale (screening) des sous-projets ?

Oui ☐ Non ☐

A l'issue de screening tous les sous-projets sont-ils tous de catégorie B ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Y a-t-il des cas de catégorie A ? Oui ☐ Non ☐

Si oui des études ont-elles été réalisées pour ces cas précis ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

2-réalisation de suivi

Est-ce que vous réalisez le suivi à toutes les phases du projet ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?.....

Concernant la réception des rapports de suivi :

Est-ce que les rapports de suivi vous parviennent au moment au opportun ?

Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Comment ces rapports de suivi vous parviennent t-ils ?

Par voie physique ☐ par voie électronique ☐

Aviez-vous un délai pour l'analyse de ces rapports de suivi ?

Oui ☐ Non ☐ si oui combien ?.....

Est-ce que vous participer à la mise en place du comité de suivi dans les villages traversés par l'itinéraire

Oui ☐ Non ☐

Participez -vous à la réception des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que le PSAC paie la prestation de l'ANDE ? Oui ☐ Non ☐

C-application des mesures environnementales et sociales

1-Sol, eau de surface et souterraine

Est-ce que les aires étanches sont aménagées pour le stationnement, le lavage et l'entretien des engins ? Oui ☐ Non ☐ Si oui lesquelles ?.....

Est-ce que les huiles de vidange et hydrocarbures sont déversés sur le sol ? Oui ☐ Non ☐

Ces sols souillés sont-ils décapés ? Oui ☐ Non ☐ Si oui, où sont-ils rejetés ?.....

Est-ce que l'écoulement normal des eaux est maintenu pendant la construction d'ouvrage d'art (buse et dalot) ? Oui ☐ Non ☐

2- Foncier et culture agricole

Est-ce que les accords entre les propriétaires des zones d'emprunt et les entreprises de travaux sont signés ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à quel moment ? Avant l'exploitation ☐ pendant l'exploitation ☐ à la fin des travaux ☐

Y-a-t-il des cas de destruction de plants lors de l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

Si oui ces personnes ont-elles été indemnisées ? Oui ☐ Non ☐

Si oui à combien ?.....

3-air

L'arrosage à la traversée des villages est-il réalisé ? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien fois/jours.....

Les camions transportant de gravelet et de sable sont-ils couverts ? Oui ☐ Non ☐

Les entreprises effectuent-elles le contrôle technique de leur véhicule et engin ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui combien de fois dans le mois ?.....

4-Nuisance sonore

Est-ce que les engins et véhicules sont-ils de bonne qualité ? Oui ☐ Non ☐

Quelles sont les heures réservées aux travaux ? Oui ☐ Non ☐

Ces heures impactent-elles la quiétude de la population riveraine ? Oui ☐ Non ☐

5-Gestion des déchets, hygiène et cadre de vie

Les déchets sont-ils déversés sur le chantier ? Oui ☐ Non ☐ si oui lesquels ?.....

Existe-t-il des bacs à ordures sur le site pour collecter les déchets ? Oui ☐ Non ☐

Où ces déchets sont-ils réjetés ?.....

Où le personnel du chantier défèque t-il lors des travaux ?

Dans la nature ☐ WC de la base vie ☐ WC du village ☐

6-Santé sécurité des personnes

Est-ce que les EPI sont mis à la disposition du personnel de chantier ? Oui ☐ Non ☐

Si oui lesquels ?.....

sont-ils suffisants ? Oui ☐ Non ☐

Est-ce que les entreprises ont réalisé la campagne de sensibilisation VIH/SIDA et sécurité routière?

Oui ☐ Non ☐ Si oui a quel moment ?.....

Il y a eu t-il interruption des trafics pendant l'exécution des travaux ?

Oui ☐ Non ☐

Quels sont les panneaux de signalisation installés sur le chantier ?

Ces panneaux sont -ils suffisant ? Oui ☐ Non ☐ Pourquoi ?.....

Les ouvriers sont-ils sensibilisés aux risques liés aux travaux ? Oui ☐ Non ☐

Aviez-vous trouvé une boîte à pharmacie sur le chantier ? Oui ☐ Non ☐

Si oui est-elle équipée en médicament ? Oui ☐ Non ☐

7-Emploi

Est-ce que les entreprises de travaux emploient la main d'œuvre locale? Oui ☐ Non ☐

Si oui combien ?.....Et combien de femme ?.....

VI- POPULATIONS

Filière concernée : Département : Région :

Numéro de fiche : Date :...../...../..... Village.....

A-Identification de la personne enquêtée

Nom : Prénoms :

B-Questionnaires

1-Etes-vous informés de la réalisation des travaux qui se déroulent présentement ?

Oui ☐ Non ☐

2- Les mesures sont établies afin de réduire les impacts de ces activités, êtes-vous informés et sensibilisés à ces mesures ?

Oui ☐ Non ☐

3-Etes-vous sensibilisés au VIH/SIDA et la sécurité routière ? Oui ☐ Non ☐

4-Etes-vous déranger par les nuisances sonores des machines et véhicules pendant les travaux ?

Oui ☐ Non ☐

5-Etes-vous déranger par la circulation des véhicules ? Oui ☐ Non ☐

6-Aussi êtes-vous gêné par la poussière du fait des travaux ? Oui ☐ Non ☐

7-Avez-vous enregistré des cas de maladie du faite de la poussière? Oui ☐ Non ☐

Si oui lesquelles ?.....

8- Avez-vous constaté des cas de pollution des eaux du fait de la réalisation des travaux ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui combien de jour a-t-elle durée ?.....

9-Etes-vous contacté par les entreprises pour la recherche de zone d'emprunt ?

Oui ☐ Non ☐

10- Des personnes contactées pour l'exploitation des zones d'emprunt ont-ils signé des accords avec les entreprises des travaux ?

Oui ☐ Non ☐ pourquoi ?.....

Si oui comment aviez-vous procédé ? Photocopie de CNI du propriétaire ☐ PV écrit et signé en présence des témoins ☐ PV verbal non signé ☐ autres

11-Avez-vous constaté une destruction de vaste superficie agricole ou dégradation de terre en jachère ?
Oui ☐ Non ☐

12- Etes-vous dédommagés pour perte de culture et site culturel du fait de la réalisation des travaux ?

Oui ☐ Non ☐

13- Avez-vous résous des cas de conflits entre population et travailleurs pendant l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐ Si oui quel type de conflit ?.....

14- Des jeunes du village sont-ils recrutés pour l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

15- Etes-vous satisfait des travaux ? Oui ☐ Non ☐ pourquoi ?.....

16- Y a-t-il un comité de suivi des mesures environnementales pendant les travaux dans le village?

Oui ☐ Non ☐ pourquoi ?.....

.17- Quels incident aviez-vous rencontré avec les entreprises lors de l'exécution des travaux ?.....

18- Un passage piéton est-il réservé pendant l'exécution des travaux ? Oui ☐ Non ☐

19- Avez-vous constaté des dépôts de déchets de chantier aux abords des voies ou dans les villages traversés par l'itinéraire pendant les travaux ? Oui ☐ Non ☐

20-Que pensez-vous de cette activité ?.....

21- Quelles sont les difficultés qu'aviez-vous rencontrées avec l'entreprise des travaux?...

PHOTOS

vue de déversement d'huile de vidange



vue d'une zone d'emprunt non restaurée



vue de l'itinéraire à réhabiliter



vue d'un panneau de déviation à droite



vue d'écoulement d'un cours d'eau maintenu



vue de déchets sur le chantier

